

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2021

 <p>Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits</p>	<p>Re_fashion</p>	 <p>recycler c'est protéger</p>
 <p>ÉCO-ORGANISME À BUT NON LUCRATIF</p>		 

TABLE DES MATIERES

LEXIQUE	4
NOTICE DE LECTURE	5
INTRODUCTION	7
1 Présentation générale du service.....	7
2 Bilan Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).....	8
3 Evénements marquants de 2017 à 2021.....	9
4 Pandémie COVID-19	10
5 Synthèse des marchés en cours	10
PREMIERE PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS	12
ORDURES MENAGERES	12
1 Moyens techniques et humains	12
2 Production d’ordures ménagères.....	13
3 Coûts des ordures ménagères.....	13
EMBALLAGES RECYCLABLES	17
1 Moyens techniques et humains	17
2 Production d’emballages recyclables.....	17
3 Coût des emballages recyclables.....	18
POINTS D’APPORT VOLONTAIRE : VERRE	23
1 Moyens techniques et humains	23
2 Production de verre.....	23
3 Coûts du verre	24
POINTS D’APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS	26
1 Moyens techniques et humains	26
2 Production de papiers	26
3 Coûts des papiers	27
POINT D’APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC)	30
1 Moyens techniques et humains	30
2 Production de textiles	31
3 Coût du service	31
DECHETS VERTS	32
1 Moyens techniques	32
2 Production de déchets verts	33
3 Déchets verts en déchetterie	33

4	Déchets verts en bennes libre-service	34
5	Plateforme de compostage à Maizières	36
6	Restitution de compost	37
	DECHETTERIE.....	38
1	Moyens techniques et humains	38
2	Prestations.....	38
3	Eco-organismes	38
4	Déchets diffus.....	39
5	Production tous flux	40
6	Coûts du service	42
	COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS.....	44
1	Collecte en porte-à-porte	44
2	Accès en déchetterie	44
	DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / PROJETS	45
1	Le plan local de prévention déchets : Bilan année 3	45
2	Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est.....	47
3	Création du Pôle Prévention et Tri	48
	ANNEXES.....	49
	SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISE DU SERVICE COVALOM	49
	ORGANIGRAMME DU SERVICE COVALOM.....	50
	EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES.....	51
	EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE	52
	EVOLUTION DES COUTS DE FINANCEMENT DU SERVICE.....	53
	COMPARATIF EN PROPORTION DES COUTS ET TONNAGES PAR TYPE DE DECHET	54
	SYNTHESE 2021	56

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CCMM : Communauté de Communes Moselle et Madon

CCPCST : Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais

Coût aidé : Ensemble des charges desquelles sont déduites les recettes industrielles (ventes d'énergies et de matériaux), les soutiens des éco-organismes et les aides

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets liquides ou pâteux de bricolage, jardinage, entretien des bâtiments, ...)

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électroménagers, écrans, appareils électriques divers)

ECT : Extension des Consignes de Tri à tous les emballages en plastiques et aux petits aluminiums



GEM : Gros Electroménager (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, ...)

GEM F : Gros Electroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, ...)

GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid (cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, ...)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, partie non recyclable des ordures ménagères (bac/sac noir)

PAM : Petits Appareils en Mélange (sèche-cheveux, micro-ondes, aspirateur, robot ménager de cuisine, friteuse, ...)

PàP : Porte-à-Porte, collecte des déchets devant chaque habitation

PAV : Point d'Apport Volontaire, site spécifique dédié à la collecte de certaines catégories de déchets (verre, papiers, textiles) en conteneurs

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RSOM : Fraction des recyclables secs présents dans les ordures ménagères

SPL : Société Publique Locale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, taxe indexée sur le foncier bâti de chaque habitation. Permet le financement du service de collecte et traitement des déchets de la collectivité.

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative, taxe indexée sur le foncier bâti de chaque habitation et étant décomposée en une part fixe et une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Permet le financement du service de collecte et traitement des déchets de la collectivité.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

VL : véhicule léger, voiture de particulier

NOTICE DE LECTURE

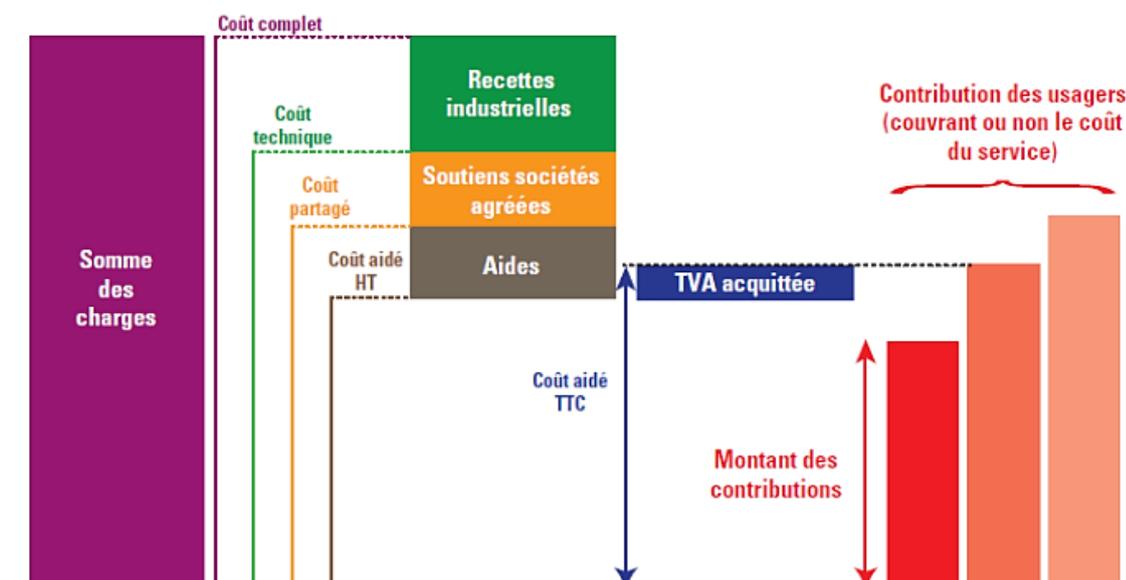
Cette notice de lecture a pour but d'aider à la compréhension des coûts présentés dans tous les tableaux et graphiques de ce rapport d'activités.

Les coûts sont présentés TTC et sont principalement issus de la Matrice des coûts® élaborée en collaboration avec l'ADEME Grand Est. Les éléments pris en compte pour chaque poste dans la matrice peuvent différer légèrement des charges prises en compte dans la comptabilité analytique de COVALOM ou des collectivités.

Les coûts issus de la Matrice des coûts sont toujours des « coûts aidés ».

Coûts aidés : Somme des charges (« coût complet ») auxquelles on retire

1. les recettes industrielles (ventes de matières : papiers, carton, emballages, ferraille ...)
2. les soutiens des sociétés agréées (CITEO, Eco-mobilier, Ecosystem ...)
3. les aides (Région, CD 54, autres subvention, ADEME ...)



Coûts de pré-collecte : inclus les coûts d'achat des bacs/sacs/conteneurs (verre et papiers) et leur amortissement le cas échéant, charges de livraison des bacs/sacs, charges de mise en place ou déplacement des conteneurs. Les charges du personnel mobilisé pour ces livraisons font parties des coûts de pré-collecte.

Coûts de collecte : inclus les charges de location de bennes, charges de gardiennage (déchetterie), charges des équipages (régie de collecte), charges inhérentes aux bennes OM, vêtements de travail

Coûts de collecte en porte-à-porte : inclus les coûts de pré-collecte et les coûts de collecte

Coûts de transport : inclus les coûts de rotation de benne, transfert et transport

Coûts de collecte et transport : inclus les coûts de collecte et les coûts de transport

Coûts de tri et conditionnement : inclus les coûts liés au tri des déchets (emballages recyclables, papiers, cartons)

Coûts de traitement : inclus les coûts de prestation de traitement (conditionnement/mise en balle, enfouissement, incinération, compostage, ...)

Coût technique : selon le flux ce montant peut être composé des coûts de pré-collecte, des coûts de collecte, des coûts de transport, de tri et conditionnement ou des coûts de traitement

Recettes industrielles : composée principalement de la vente de matière

Soutiens sociétés agréées : correspond aux soutiens des éco-organismes versés pour l'année considérée, pour prendre en charge la formation de nos agents aux filières, la mise à disposition et l'entretien de lieux de collecte (quai en déchetterie, espace public pour les points d'apport volontaire), la mise en œuvre de la signalétique adéquate, et d'opération de communication régulière ou événementielle.

- **CITEO** prend en charge par le biais des soutiens les coûts relatifs à la mise en œuvre des filières des emballages (sac jaune, collecté en porte-à-porte), du verre et des papiers (conteneur en apport volontaire) ; verse également une aide par matériau, à la tonne collectée.
- **Corepile** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de fûts et signalétique), au transport et traitement des piles et petites batteries.
- **EcoDDS** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de cassette et bac), le transport, le tri et le traitement d'un certain nombre de déchets de bricolage et jardinage (seuils et volume à respecter)
- **Eco-Mobilier** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de benne 30m³), le transport et le traitement pour la filière des déchets d'éléments d'ameublement (mobilier, rangement, assise, literie)
- **Ecosystem** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de contenants et de signalétique), au transport et au traitement pour la filière des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), ainsi que des lampes et néons
- **Re_fashion (ex Eco-TLC)** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition des conteneurs), le transport, le tri et le traitement de textiles, linges de maison et chaussures

INTRODUCTION

1 Présentation générale du service

La Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) est composée de 19 communes :



Source: ©IGN BD GEOFLA.
Edition: ACT/SIG/TDLU, le 16/04/2020.

La population desservie par le service (population municipale INSEE) :

Population totale en 2017	28 890 habitants
Population totale en 2018	29 980 habitants
Population totale en 2019	28 292 habitants
Population totale en 2020	28 266 habitants
Population totale en 2021	28 067 habitants

La Société Publique Locale (SPL) COVALOM assure la gestion des déchets ménagers de la CCMM en mutualisation avec le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du sud toulois (CCPCST) (voir détails et organigramme en **Annexe**).

Cette mutualisation a pour but d'intervenir à plusieurs égards :

- en termes écologiques : enjeux de prévention et de réduction du volume de déchets, de valorisation maximale des déchets collectés,
- en termes de service apporté à l'habitant,

- en termes économiques et financiers : enjeu de maîtrise des coûts et donc de la contribution demandée aux habitants.

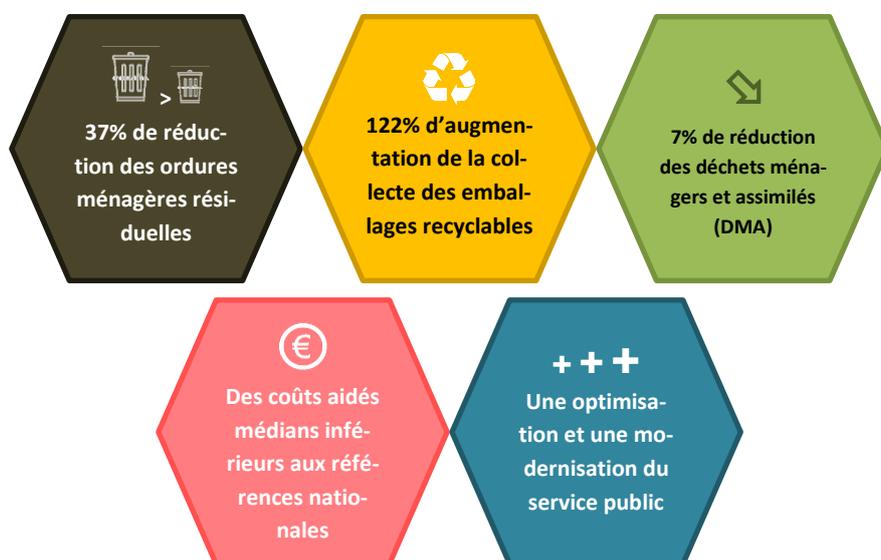
Ainsi, COVALOM réalise en régie la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables. La collecte des autres flux (apports volontaires, déchetterie), le tri et le traitement sont réalisés par d'autres prestataires de services, dans le cadre de marchés délégués (voir paragraphe suivant 3. Synthèse des marchés en cours).

2 Bilan Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)

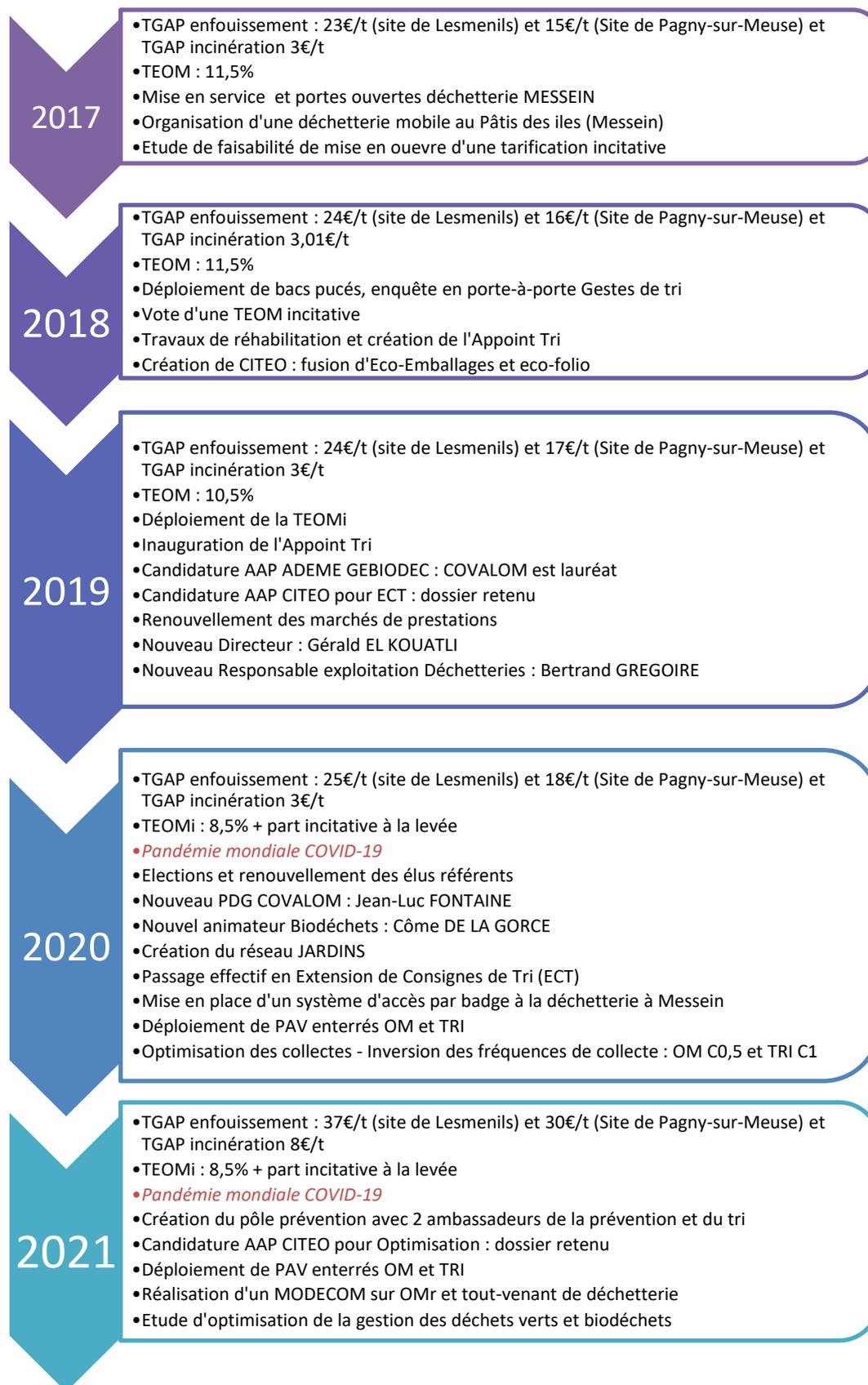
Issue de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte et du programme local de prévention des déchets, la mise en œuvre d'une tarification incitative pour le financement de son service de gestion sous la forme d'une TEOMi, est effective depuis 1^{er} janvier 2019.

Les règles de tarification sont : une part fixe toujours calculée sur la base foncière de l'habitation avec un taux diminué, et une part variable dite incitative, calculée à partir du volume d'ordures ménagères produit. Chaque bac présenté à la collecte par les habitants est comptabilisé. Un tarif au litre a été arrêté selon une grille tarifaire prenant en compte les coûts de fonctionnement et les disparités sociales du territoire.

Entre 2018 et 2021, voici les résultats constatés :



3 Événements marquants de 2017 à 2021



4 Pandémie COVID-19

L'année 2021 a encore été impactée par la pandémie mondiale.

En France, des périodes de confinement partiel ou total ont été imposées à la population au printemps et à l'automne. Nos façons de travailler et de communiquer aux équipes ont encore été modifiées.

Le télétravail a été généralisé pour les **services supports** (administration et encadrement), avec 1 à 2 jours par semaine, jusqu'à 3 ou 4 en période de confinement imposé par l'Etat. Les moyens et les outils informatiques et téléphoniques déployés précédemment pour permettre une continuité de service et de réponses aux usagers ont donc été maintenus.

Durant cette nouvelle année de pandémie, les protocoles étant établis, il n'y a pas eu de rupture de service que ce soit pour la **collecte** des ordures ménagères et des emballages recyclables par COVALOM, ou par les **prestataires** assurant les autres collectes (verre, papiers, textiles, déchets verts) ou même le **centre de tri des emballages recyclables**.

La **déchetterie** a maintenu son ouverture, avec l'application d'une jauge de 10 véhicules maximum dans l'enceinte du site.

Les **animations** de réseau et les actions de sensibilisation en porte-à-porte ou scolaires ont eu lieu dès que possible. Un certain nombre d'événements a été reporté. Les animateurs ont fait leur maximum pour apporter l'animation de territoire possible à cette période.

5 Synthèse des marchés en cours

5.1 Depuis juillet 2015

AUTRES MARCHES

Durée : 5 ans fermes, reconductibles 2 fois 1 an

Traitement des **OM**
SITA SUEZ / VEOLIA

Tri et
conditionnement
des **emballages
recyclables**
PAPREC

Tri, conditionnement
des **papiers**
PAPREC puis VEOLIA

Collecte et
transport du **verre**
et des **papiers**
CITRAVAL

DECHETTERIE

Durée : 4 ans
fermes

Durée : 1 an,
reconductible
3 fois 1 an

Durée : 1 an,
reconductible
2 fois 1 an

Location, rotation,
transport des
bennes
CITRAVAL

Traitement **déchets verts**
SUEZ ORGANIQUES

Reprise
ferraille
GDE
METALIFER

Tri, mise en
balle et
reprise des
cartons
VEOLIA /
REVIPAC

Collecte, tri et
conditionnement
des **DDS**
CHIMIREC EST

Traitement
bois
CITRAVAL

Traitement
gravats
SARL AGIL

PREMIERE PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

ORDURES MENAGERES

1 Moyens techniques et humains

La collecte est assurée par COVALOM depuis le 1^{er} janvier 2013.

Les usagers du service sont équipés de bacs pucés depuis 2018, ayant un volume de 140 à 660 litres.

4 bennes à ordures ménagères, de marque FAUN et VARIOPESS sur châssis Renault et VOLVO, assurent la collecte. Ces bennes ont des capacités de 19 et 26 tonnes. Depuis 2018 et la mise en œuvre de la TEOMi, elles sont équipées d'un système d'identification des bacs de marque SIMPLICITI.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à l'analyse des comportements après mise en œuvre de la TEOMi, les tournées de collecte ont été révisées et optimisées. Le service est passé de 20 tournées hebdomadaires (du lundi au jeudi) avec un service toutes les semaines, à 9,5 tournées hebdomadaires avec un service 1 fois toutes les 2 semaines.

Une adaptation du service a été mise en place pour les professionnels et les métiers de bouche, ainsi que pour les sites de restaurations collectives types cantine, crèche ou établissement hospitalier.

Certains immeubles collectifs bénéficient également d'un aménagement du service avec un passage chaque semaine.

Cela représente 4 équipages de collecte composés d'un chauffeur et d'1 ou 2 ripeurs, pour un effectif total de 11 agents.

Le territoire est actuellement équipé de 11 points d'apport volontaire enterrés des ordures ménagères sur les communes de Xeuilley, Pont St Vincent, Chaligny, Chavigny et Neuves-Maisons. Leur collecte est déléguée au prestataire SUEZ.

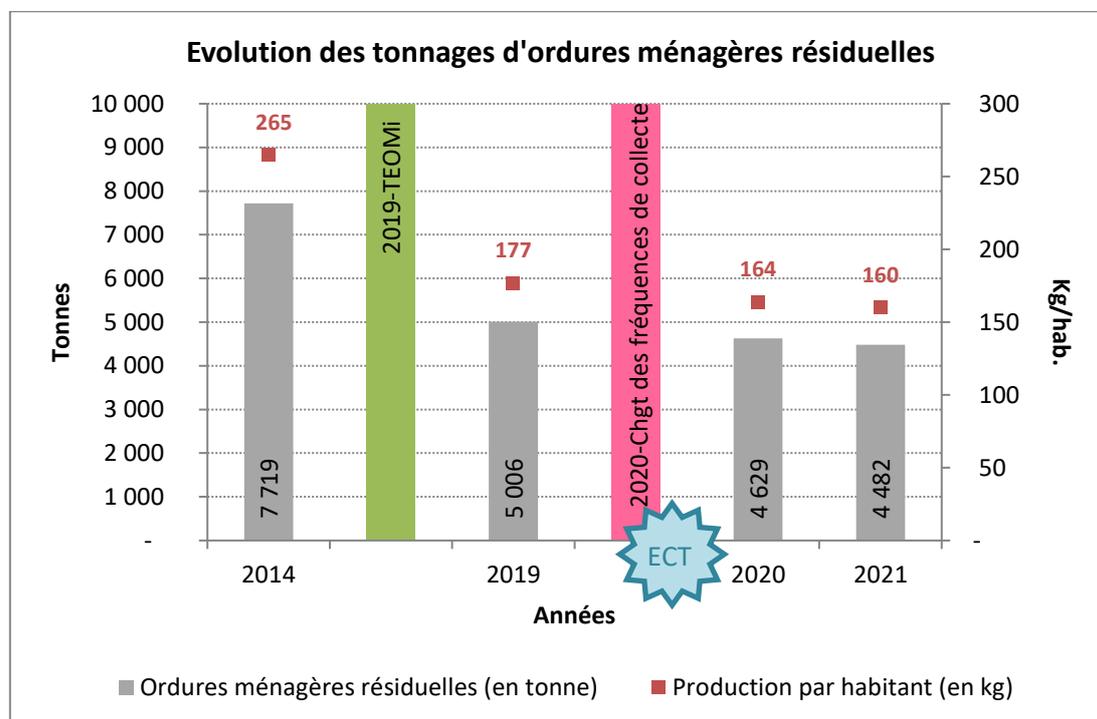
Depuis le 1^{er} juillet 2015 l'exutoire principale du territoire Moselle et Madon est l'incinérateur de Ludres (54), exploité par la société Val'ergie.



2 Production d'ordures ménagères

En 2021 : 4 482 tonnes collectées, soit 160 kg / hab.

(Donnée moyenne Grand Est en zone mixte rurale de collectivités étant en TI, source ADEME : 142 kg / hab.)



3 Coûts des ordures ménagères

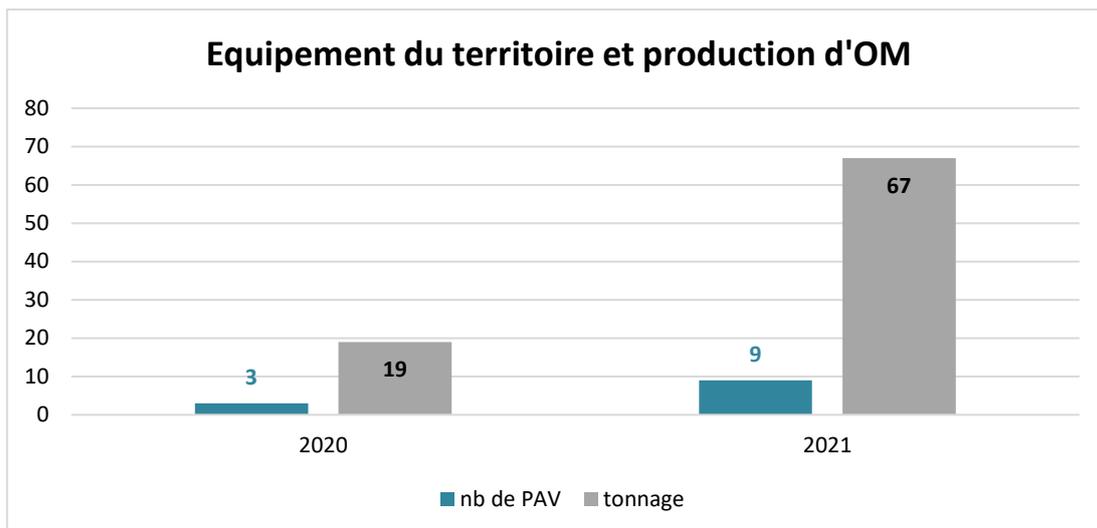
3.1 Focus sur la collecte en PAV des OMR

Depuis 2019, des conteneurs enterrés sont déployés pour permettre aux habitants de la CCMM de stocker leurs déchets. Les endroits retenus sont choisis pour plusieurs raisons :

- Pour permettre l'individualisation des dépôts sur les secteurs collectifs (facturation en TEOMi)
- Pour résoudre des problématiques de stockage sur des secteurs denses
- Parce que le cheminement piéton permet un passage naturel devant un point de collecte enterré

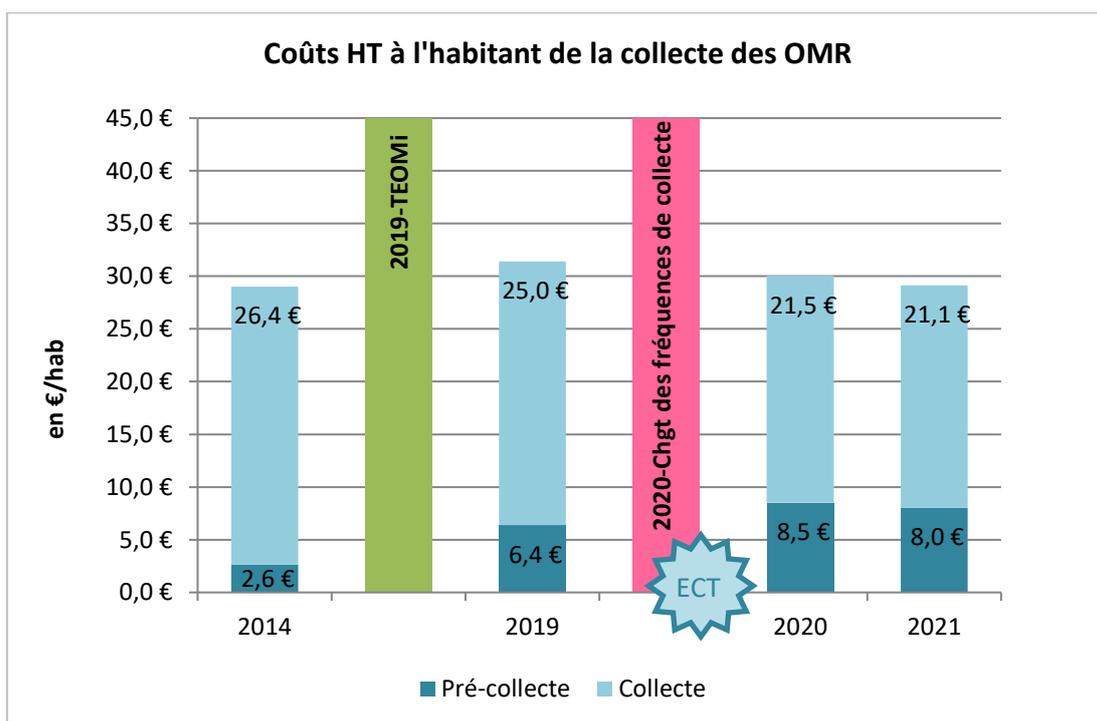
Ils permettent également aux habitants, qui rencontreraient des nuisances durant la période estivale, de pouvoir se délester de leurs déchets entre deux collectes en porte-à-porte.

En 2021, 67 tonnes ont été collectés par ce biais sur les communes de Chaligny, Neuves-Maisons, Pont-St-Vincent et Xeuilley.



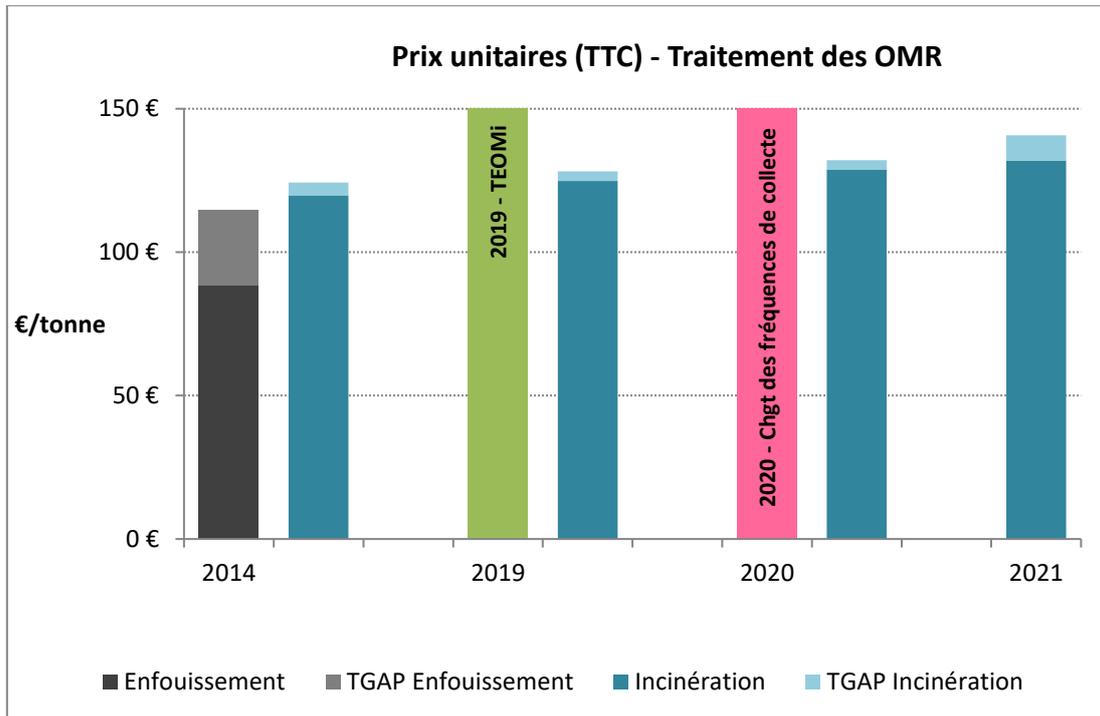
La collecte des conteneurs d'ordures ménagères, couplée un temps à celle des conteneurs enterrés d'emballages recyclables (benne bi-compartmentée), est depuis le milieu d'année 2021 dissociée. Le coût de collecte s'élève à 193,10€/tonne.

3.2 Focus sur les coûts de collecte des OMR



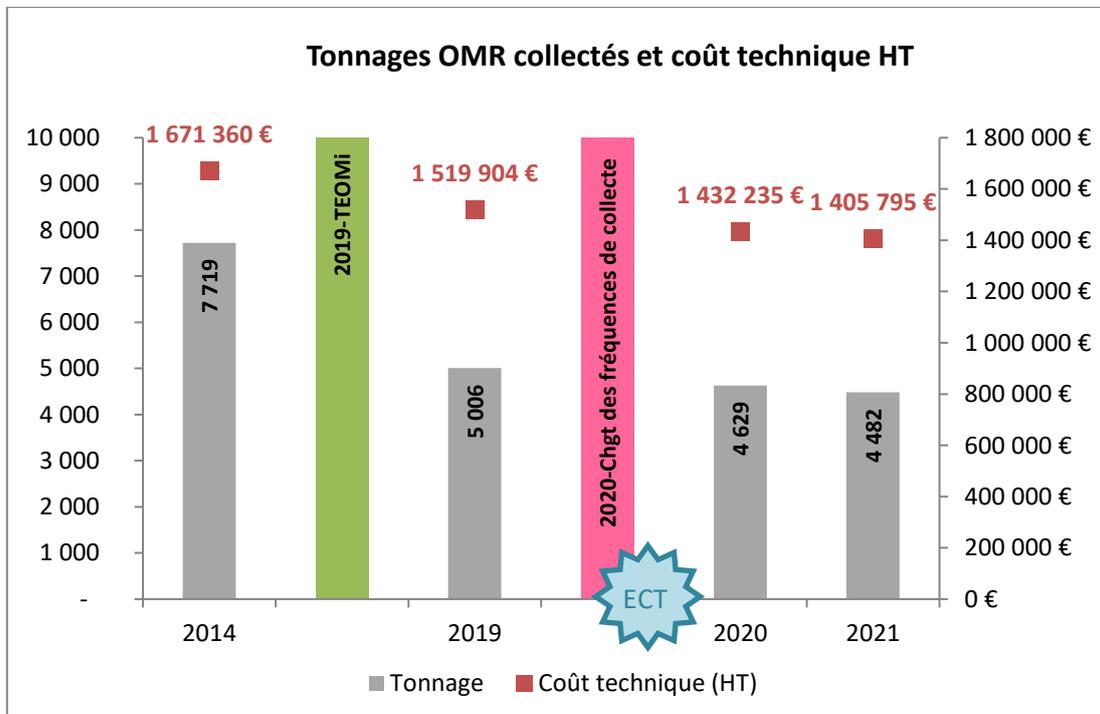
Les coûts de pré-collecte et de collecte ont légèrement baissé cette année. Cette évolution s'explique par une gestion plus efficace des congés et absences. Par ailleurs, les observations consécutives à la mise en place de la tarification incitative ont conduit les habitants du territoire à revoir leurs pratiques (présentation de bacs moins fréquentes). C'est dans ce cadre-là que l'organisation des tournées a pu être revue et le déploiement des moyens optimisé.

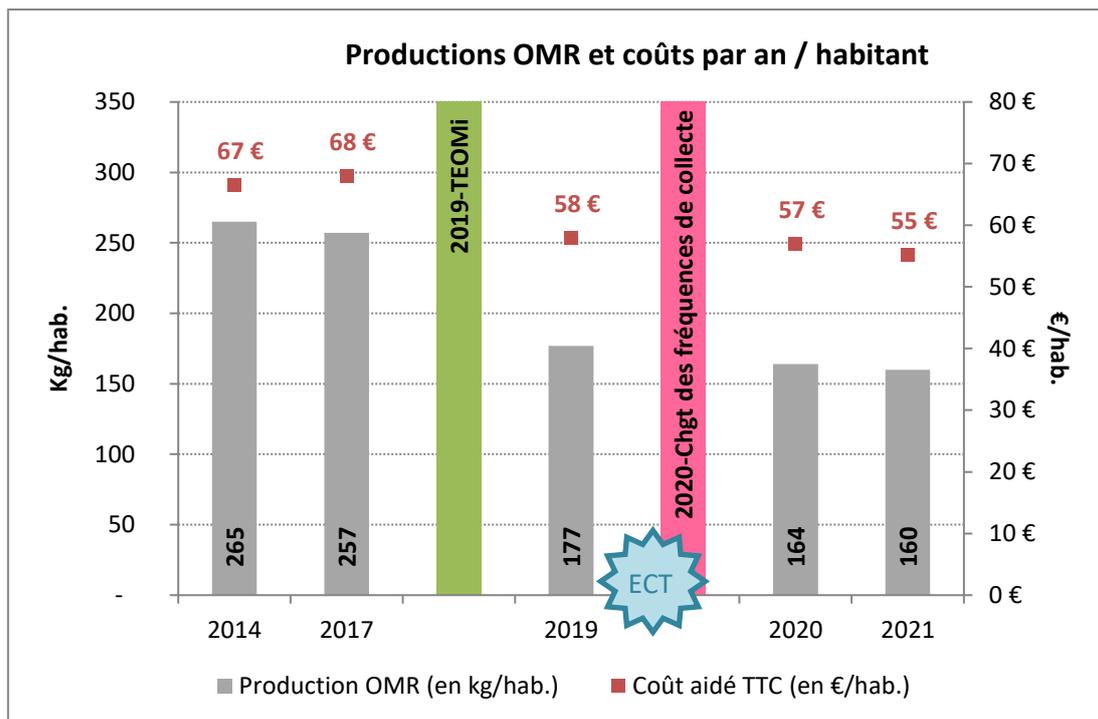
3.3 Prix unitaire de traitement



3.4 Coûts de gestion du flux

Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transit, le traitement (enfouissement ou incinération) et la TGAP, ainsi que les coûts de prévention.





Sous l’impulsion d’une baisse régulière des tonnages d’ordures ménagères, le coût aidé des ordures ménagères était moins élevé en 2021 que lors des années précédentes. C’est à proprement parlé l’intérêt de l’ensemble des actions de réduction et de prévention des déchets que de faire en sorte que ces déchets, auquel on ne sait pas donner une seconde vie, soient le moins nombreux possible.

EMBALLAGES RECYCLABLES

1 Moyens techniques et humains

Suite à la mise en place de la TEOMi et des changements des pratiques des habitants, à l'instar des changements effectués sur les tournées de collecte d'ordures ménagères, les tournées de collecte des emballages recyclables ont été révisées et optimisées au 1^{er} janvier 2020. Le service est passé de 5 tournées hebdomadaires (vendredi) avec un service toutes les 2 semaines, à 10 tournées hebdomadaires (lundi, mercredi et vendredi) avec un service assuré chaque semaine.

La collecte est effectuée à l'aide de 4 bennes OM sur châssis de marque Volvo ou Renault. Ces bennes ont des capacités de 19 ou 26 tonnes et sont équipées depuis 2019 de système d'identification des bacs de marque SIMPLICITI.

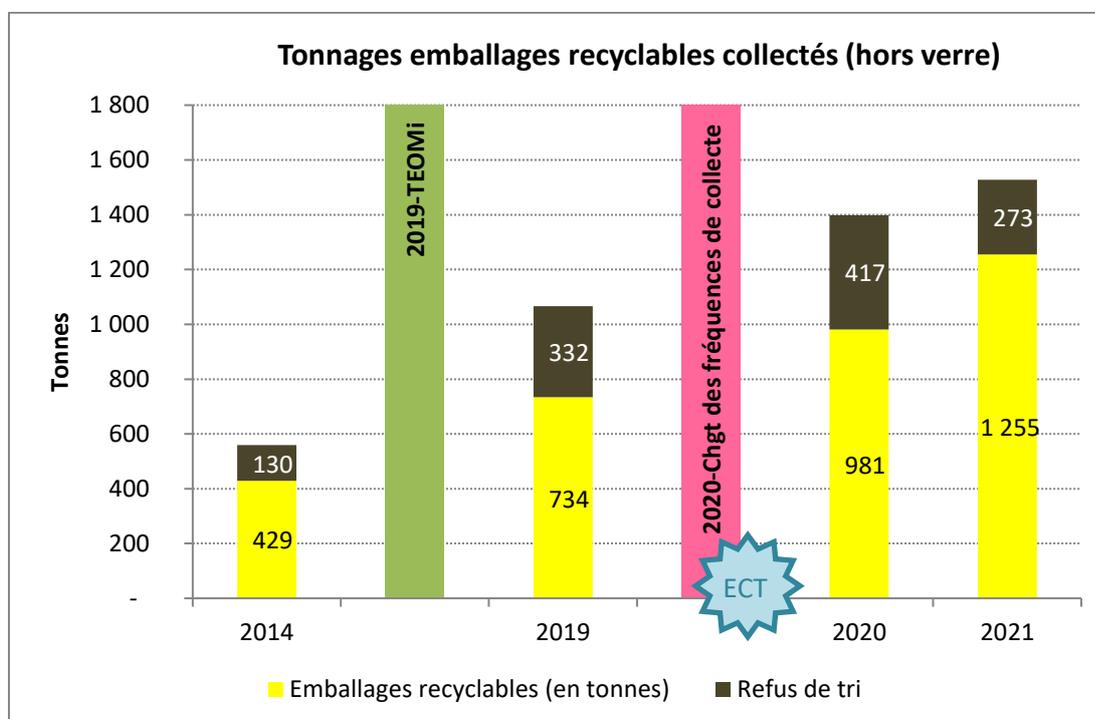
Dans la même logique que pour les ordures ménagères, 11 points d'apport volontaire enterrés des ordures ménagères ont été mis en service depuis 2019 sur les communes de Xeulley, Pont-Saint-Vincent, Chaligny et Neuves-Maisons. Leur collecte est déléguée au prestataire SUEZ.

Les moyens humains mis en œuvre sont identiques à ceux de la collecte des OMR, à savoir 4 équipages de collecte composés d'un chauffeur et d'1 ou 2 ripeurs. Cela représente un effectif de 11 agents.

2 Production d'emballages recyclables

En 2021 : 1 528 tonnes collectées, soit 54 kg / hab. [68 kg/hab. avec les papiers]

(Donnée Grand Est, milieu mixte-rural de collectivités étant en TI, source ADEME Grand Est : 65 kg / hab. [emballages et papiers])



Les sacs de tri sont acheminés vers le centre de tri de PAPREC, à Dieulouard.

Entre 2019 et 2020, des chantiers d'aménagement de nouvelles lignes de tri permettant le passage des collectivités en extensions de consignes de tri ont eu lieu : augmentation de la capacité de stockage, ajustement des chaînes de tri optiques, installation de nouvelles machines (séparateur à courant de Foucault pour les petits alus notamment).



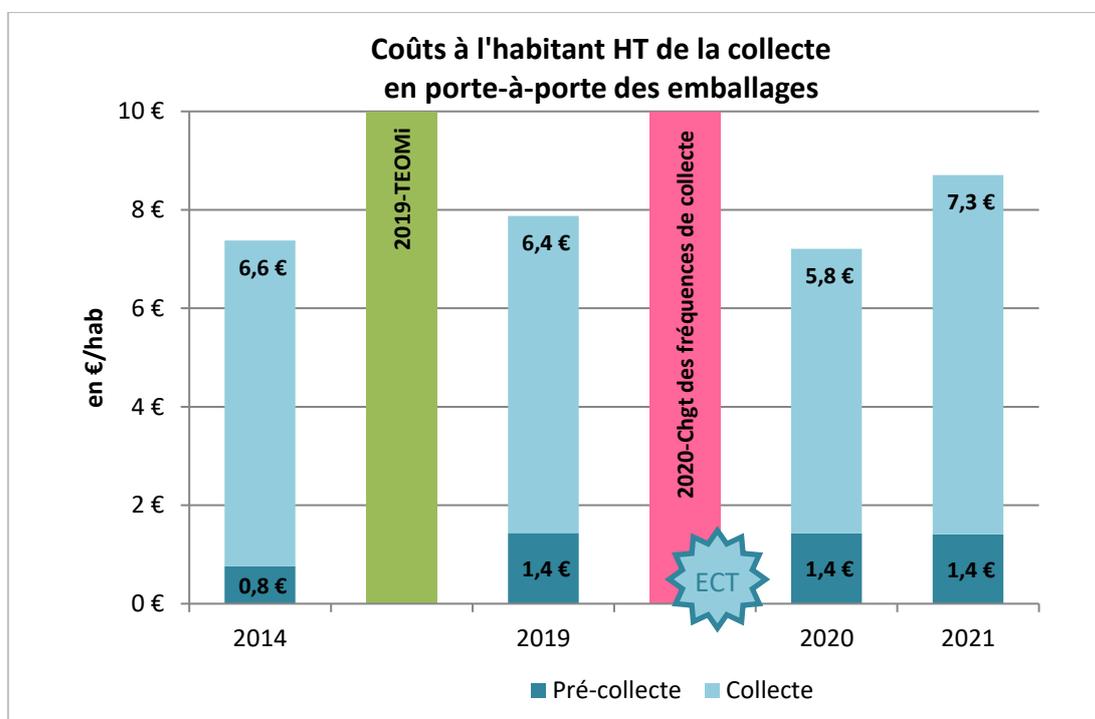
3 Coût des emballages recyclables

3.1 Coûts de collecte en PAV des emballages recyclables

En 2021, 37 tonnes ont été collectées par ce biais sur les communes de Chaligny, Pont-Saint-Vincent, Xeuilley et Neuves-Maisons.

La collecte des conteneurs d'emballages recyclables, couplée un temps à celle des conteneurs enterrés d'ordures ménagères (benne bi-compartmentée), est depuis le milieu d'année 2021 dissociée. Le coût de collecte s'élève à 401,24€/tonne.

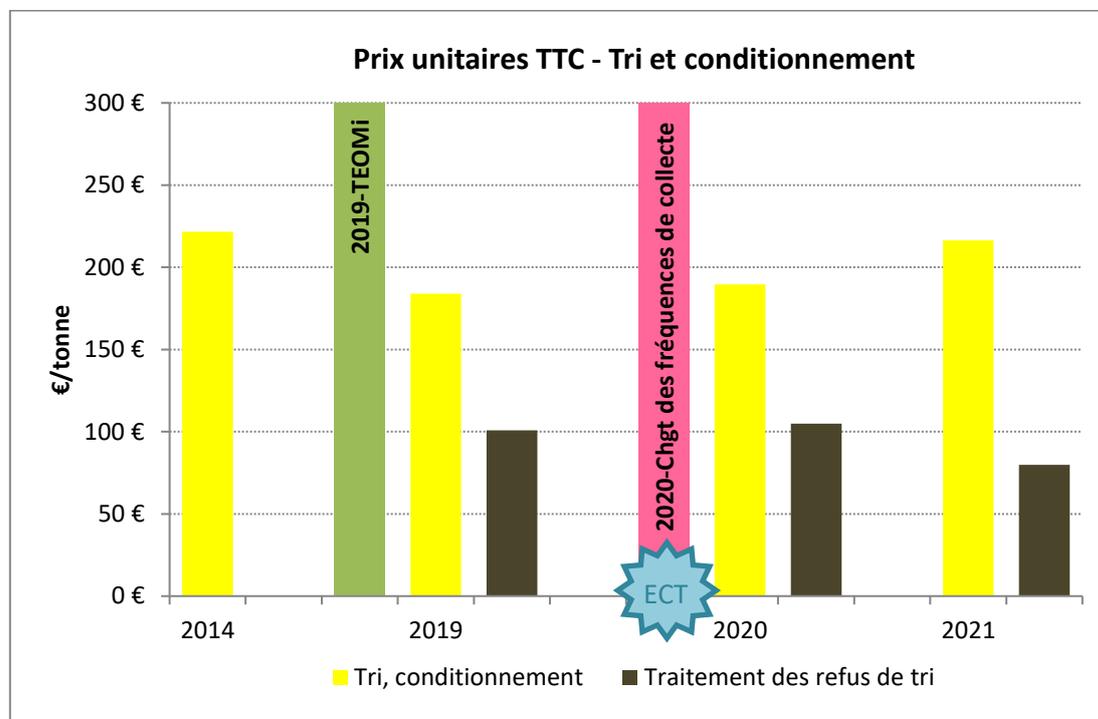
3.2 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des emballages recyclables



L'augmentation des coûts de collecte par rapports aux années précédentes s'explique par des fréquences de collecte sur le territoire plus élevées depuis 2021. Par ailleurs, le lieu de vidage des tournées a évolué dans le courant de l'année 2021. Celui-ci se situe désormais à Ludres (centre de transfert Veolia) et non plus à Neuves-Maisons (centre de transfert Locabennes), ce qui a contribué à augmenter

les distances parcourues sur les tournées et a un impact économique sur les coûts de collecte des tournées d’emballages recyclables.

3.3 Prix unitaire de tri et conditionnement



3.4 Coûts et recettes

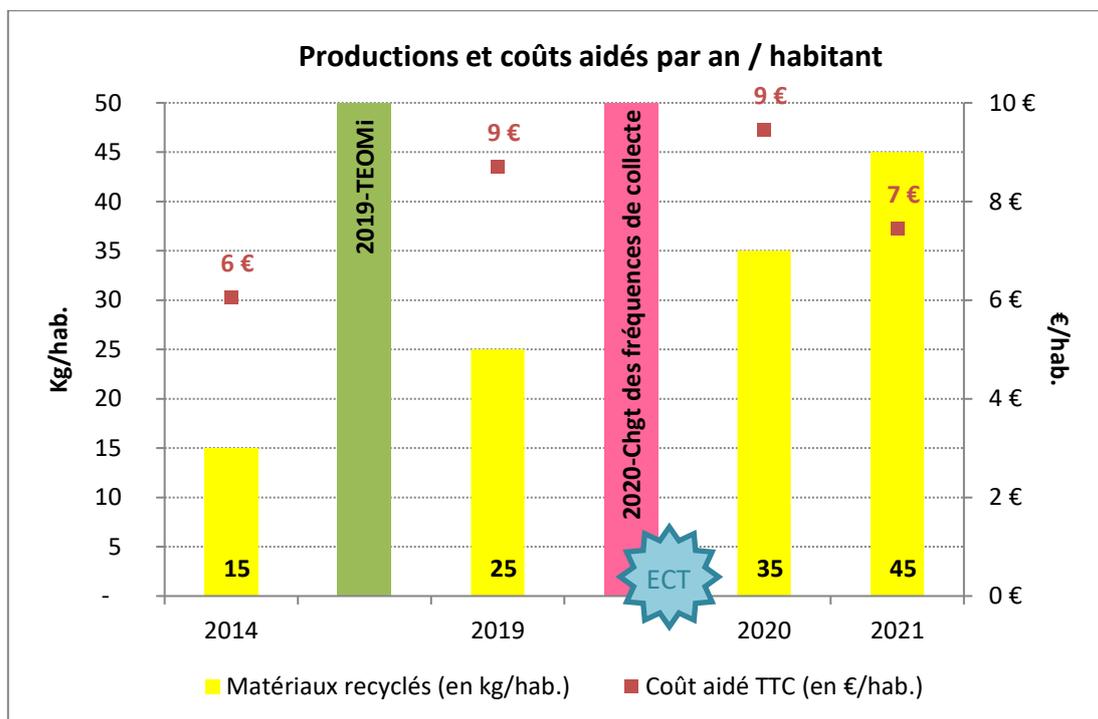
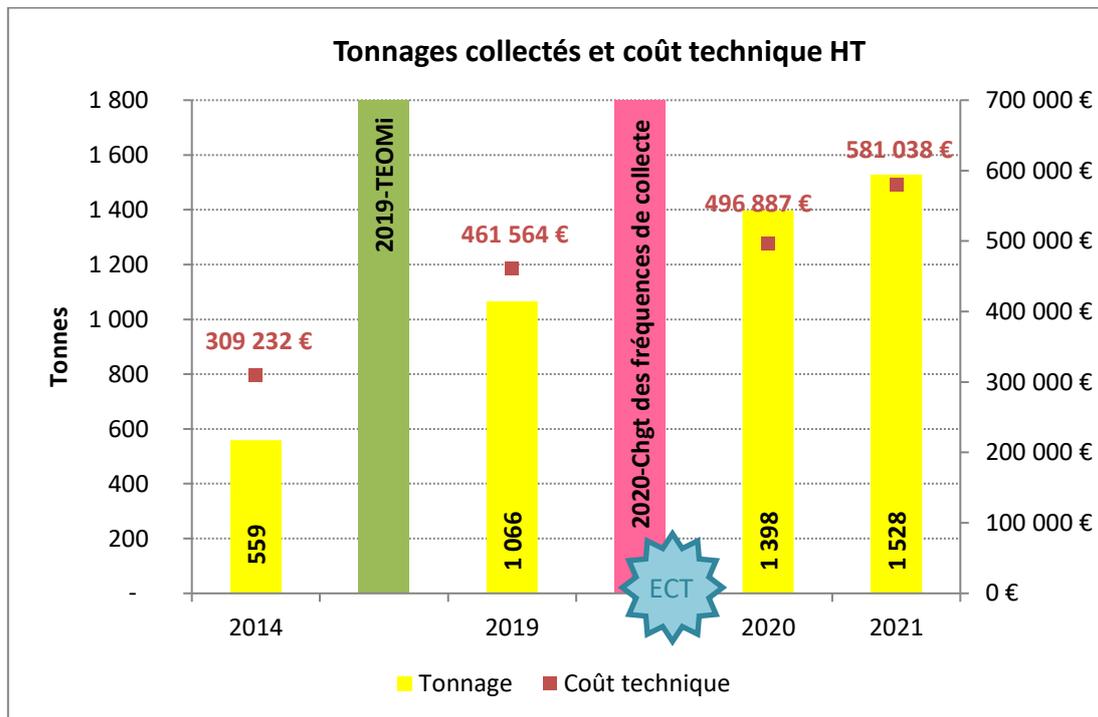
Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transport, le tri, le conditionnement et le traitement des refus de tri (valorisation en combustible pour cimenteries) et les coûts de prévention.

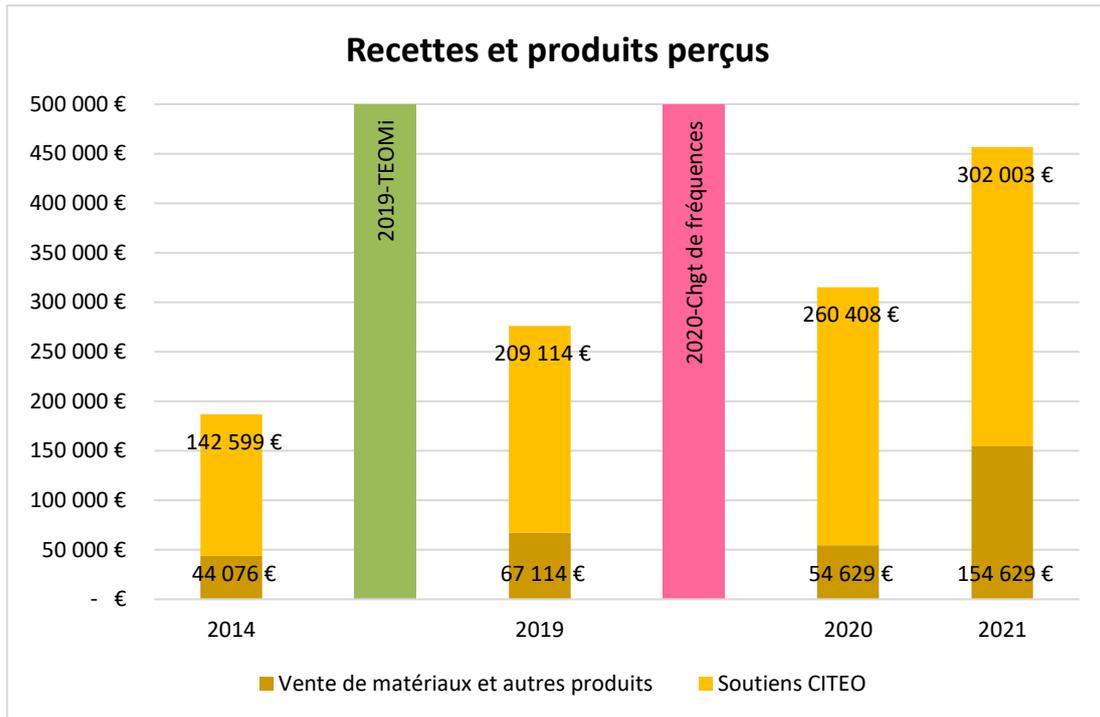
On observe une diminution du coût technique, pourtant dans un contexte d’augmentation des tonnages, qui s’explique principalement par la baisse des refus de tri par rapport aux années précédentes (18% en 2021, 30% en 2019 et 2020).

La variation des coûts aidés est à attribuer à trois facteurs, à savoir :

- La fluctuation des prix de reprise des matériaux sur le marché des matières premières secondaires. Après des montants peu élevés sur les années 2019 et 2020, les montants de reprise ont nettement augmenté sur l’année 2021 en lien avec le contexte mondial de pénurie des matières premières
- Les caractérisations des matériaux collectés : d’une année sur l’autre, les volumes et la répartition des différents flux de matière n’est pas forcément identique. Par exemple, à l’issue du tri, les quantités de plastiques produites peuvent fluctuer à la hausse, comme à la baisse, en fonction de l’évolution des consommations, de l’adhésion au geste du tri et de la qualité de celui-ci. Cela impacte les quantités de matériaux triés, et ainsi les performances de la collectivité

- Les soutiens financiers versés par CITEO, distinctement par matériaux triés et à des barèmes différents, en fonction de la densité de la matière et des performances de la collectivité pour chaque gisement

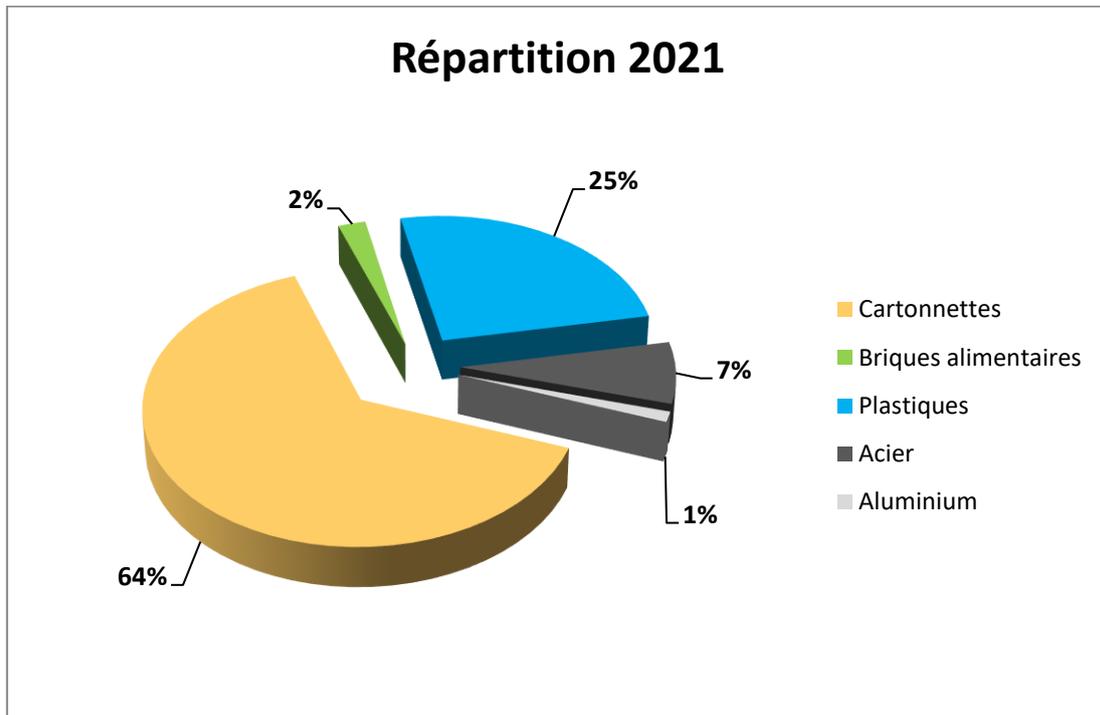




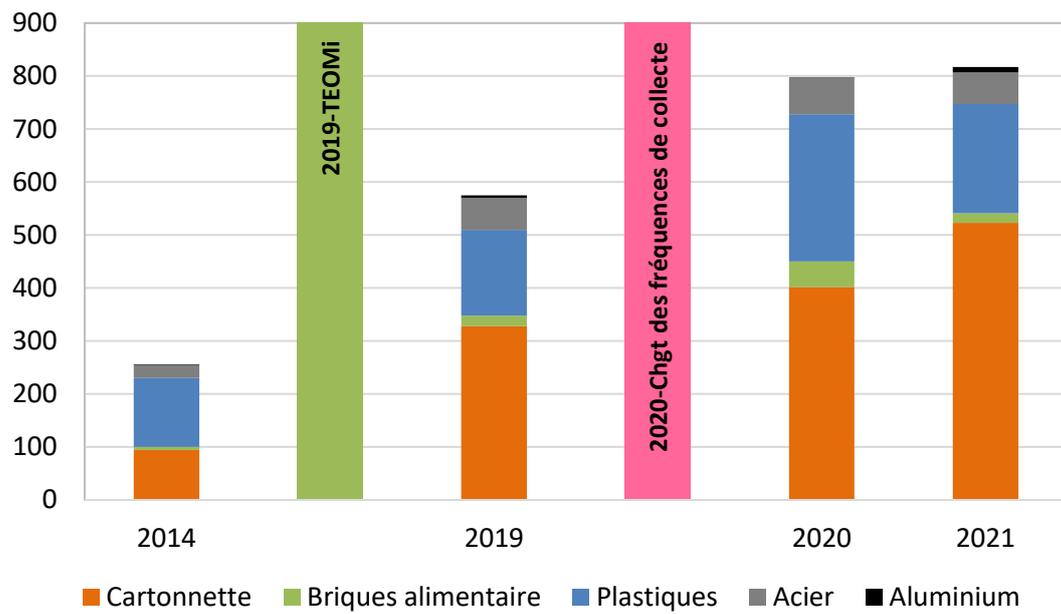
3.5 Focus sur la vente des matériaux

La reprise des matériaux se fait dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance de CITEO, option. Tous les matériaux sont recyclés dans des usines implantées en France ou en Europe.

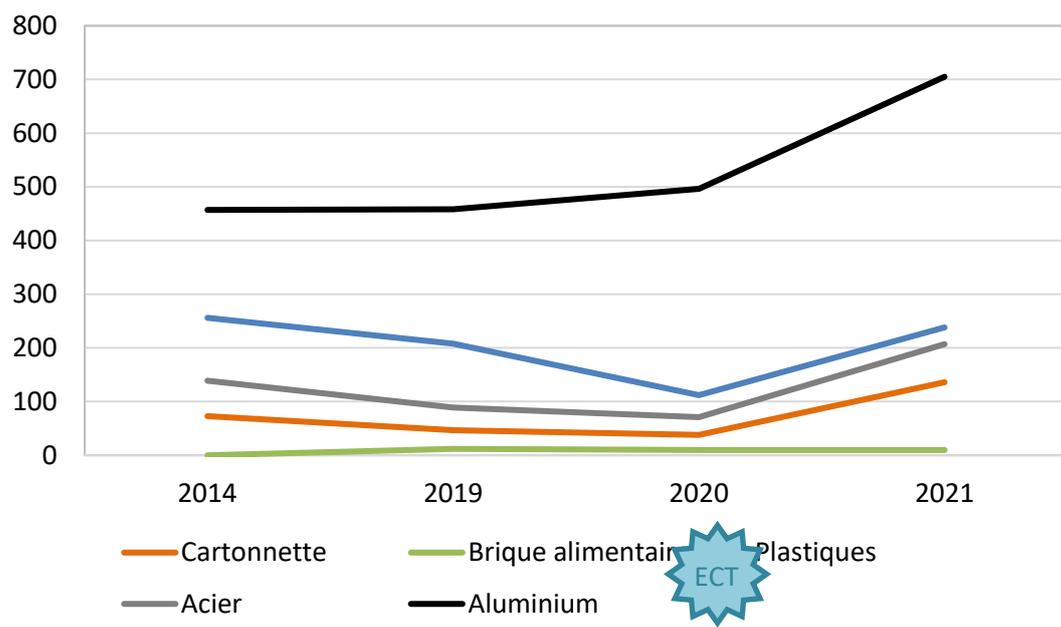
Les reprises de JRM et GM issues des sacs jaunes sont inscrites dans le paragraphe qui concerne le flux papiers.



Evolution des tonnages revendus par matériaux



Evolution des prix de reprise à la tonne par matériaux



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE

1 Moyens techniques et humains

La collecte des points d'apport volontaire verre se fait sur la base d'un planning établi annuellement en concertation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 7, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

Le prestataire utilise 1 camion grue, avec une benne de capacité 30 m³. CITRAVAL met à disposition sur le territoire l'équivalent de 0,25 chauffeur.

Un projet de densification du nombre de point de collecte avec la mise en place de nouveaux conteneurs (photo de droite) est en cours depuis 2016.



Anciens conteneurs CC Moselle et Madon



Nouveaux conteneurs CC Moselle et Madon

En **2021**, 3 nouveaux points ont été créés :

CHAVIGNY

- ZI des Clairs Chênes

FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

- ZA du Plateau

MESSEIN

- ZAC du Breuil, rue du Préfet Erignac

Afin de proposer une solution de tri pour les établissements scolaires du secondaire, des conteneurs de 2m³ ont été déposés à proximité du Lycée La Tournelle à PONT SAINT VINCENT et du collège Jacques Callot à NEUVES-MAISONS.

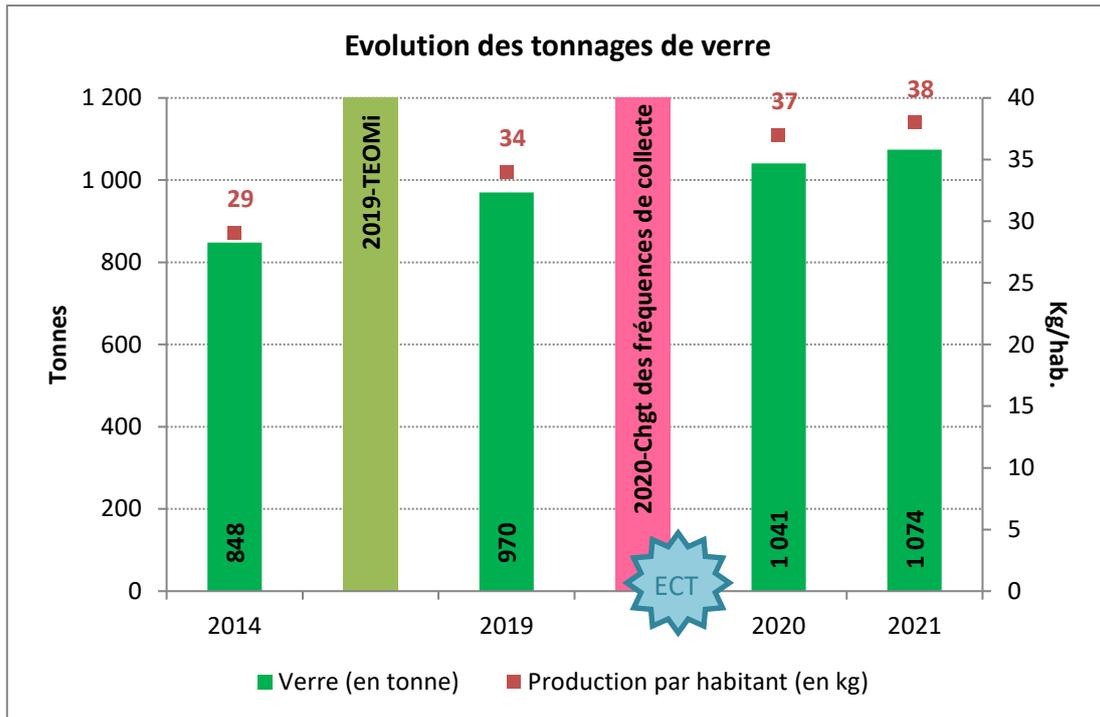
En tout, c'est 92 conteneurs aériens à verre, de 2 à 4 m³, répartis sur l'ensemble des 19 communes.

2 Production de verre

En **2021** : 1074 tonnes collectées, soit 38 kg/hab.

(Donnée moyenne Grand Est des collectivités étant en TI, zone mixte-rural, source ADEME Grand Est : 44 kg/hab.)

L'exutoire est la verrerie O-I Manufacturing à Gironcourt-Sur-Vraine – 88 170.

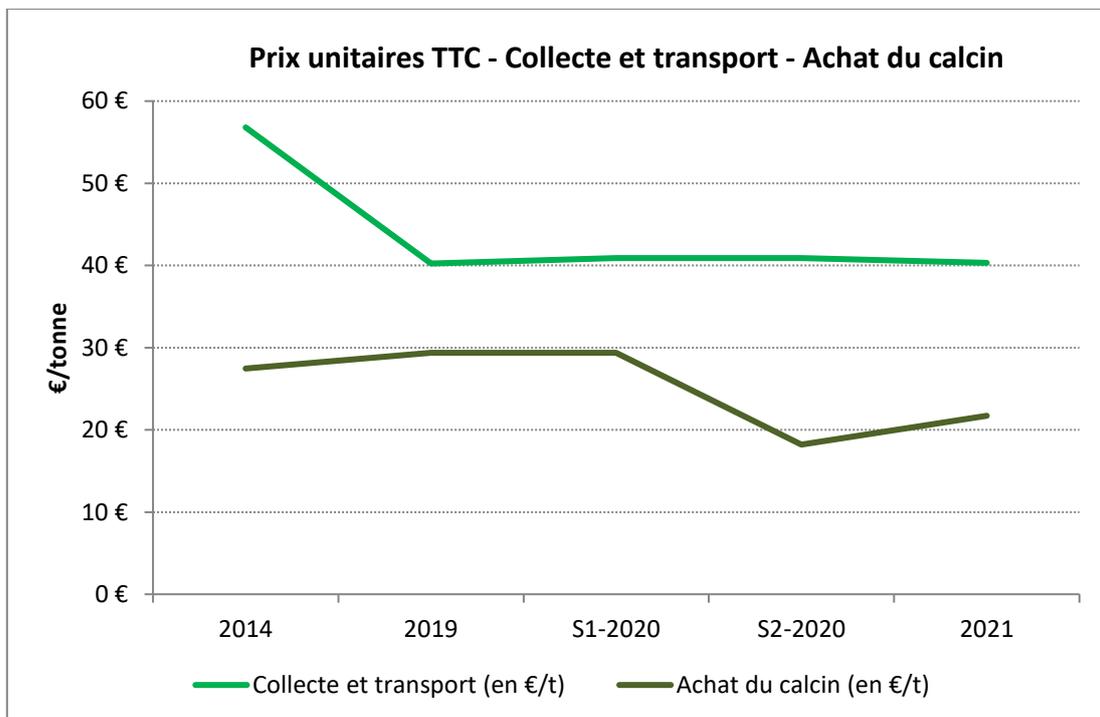


3 Coûts du verre

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

Les coûts de tri et de traitement sont à la charge du repreneur du verre.

Suite à la crise sanitaire de 2020 et la révision des prix à la baisse à partir du 2nd semestre 2020, les prix d'achat sont encore bas.

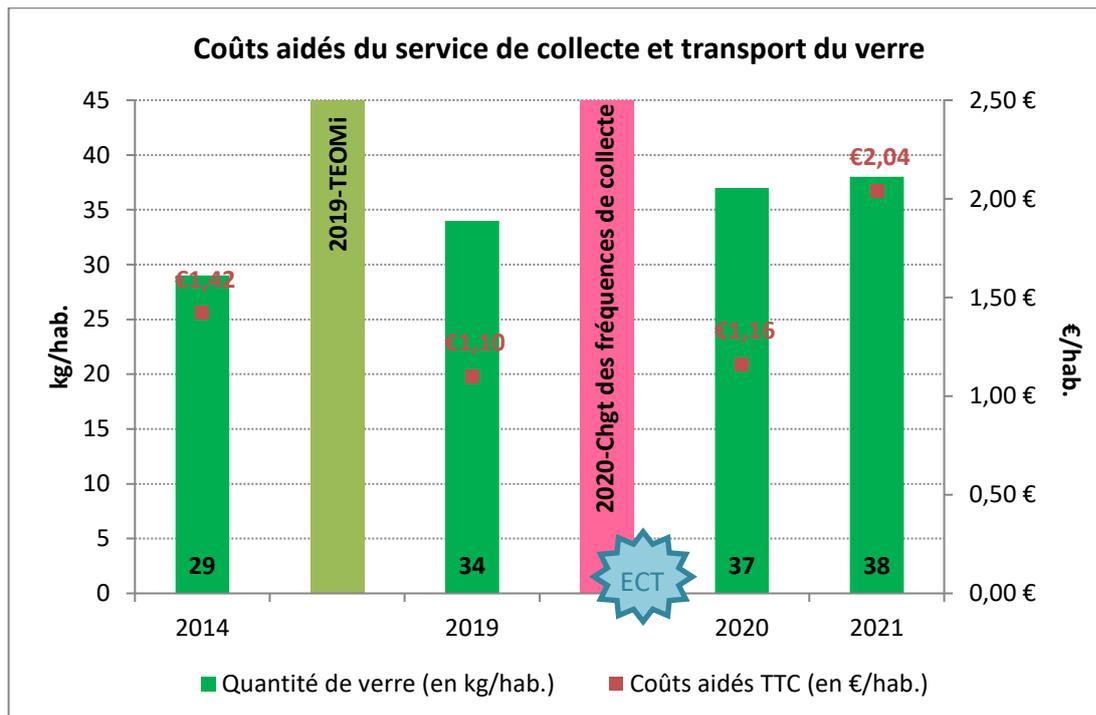


3.2 Coûts et recettes

Dépenses : coûts de pré-collecte, de collecte et transport, déplacement de conteneurs.

Recettes : achat du calcin et aide au transport.

L'augmentation du coût technique sur l'année 2021 s'explique principalement par la hausse du budget accordé aux activités de pré-collecte, l'exercice ayant été fléché pour réaliser une opération de lavage de l'intégralité des PAV présents sur les communes. A la différence des emballages recyclables, les prix de reprise du verre, qui avait amorcé une baisse dès la fin de l'année 2020, ont poursuivi leur chute sur l'année 2021. Le contexte de saturation des centres verrier est l'une des explications.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS

1 Moyens techniques et humains

La collecte des points d'apport volontaire papiers se fait sur la base d'un planning établi annuellement en concertation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 7, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

En **2021**, 3 nouveaux points ont été créés :

CHAVIGNY

- ZI des Clairs Chênes

FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

- ZA du Plateau

MESSEIN

- ZAC du Breuil, rue du Préfet Erignac

En tout, 91 conteneurs aériens à papiers, de 3 ou 4 m³ sont répartis sur l'ensemble des 19 communes.

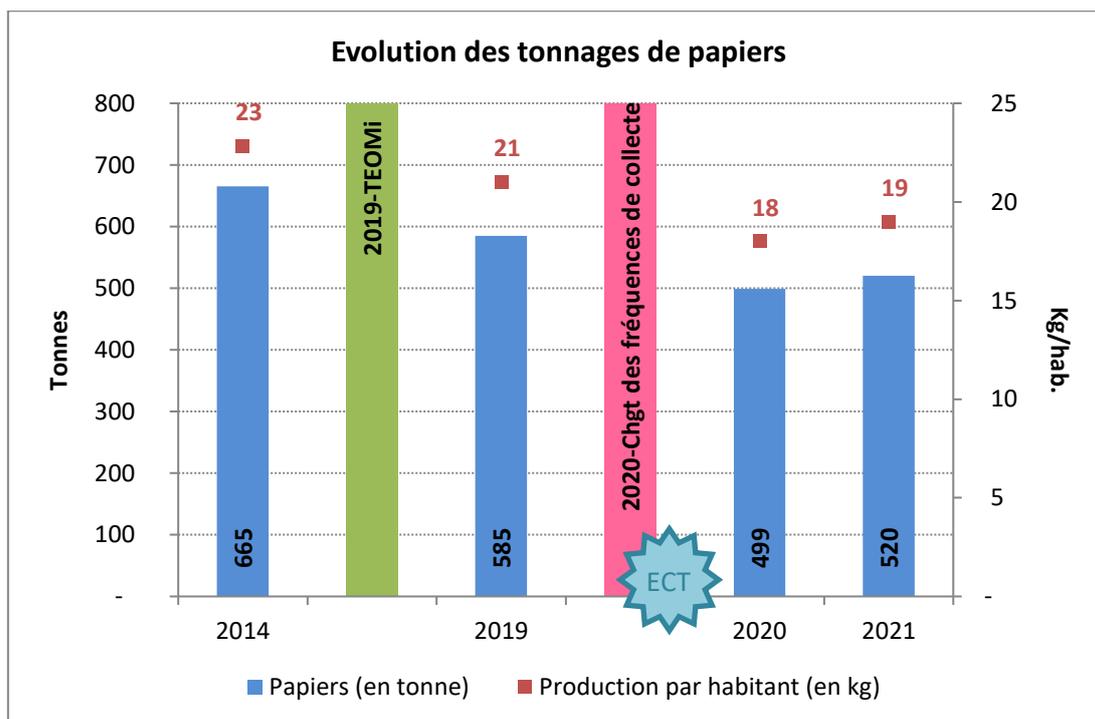
Les moyens matériels et humains mis à la disposition du territoire par le prestataire CITRAVAL sont similaires à ceux mobilisés pour la collecte du verre (voir § précédent).



2 Production de papiers

En **2021** : 520 tonnes collectées, soit 19 kg/hab. [73 kg/hab. avec les emballages]

(Donnée Grand Est, milieu mixte-rural de collectivités étant en TI, source ADEME Grand Est : 65 kg / hab. [emballages et papiers])



La baisse de collecte des papiers s'explique par la baisse des quantités de papiers mis sur le marché. Les gisements diminuants, les quantités à collecter et à recycler diminuent également. Preuve en est, les « STOP PUB » deviennent dans bon nombre de collectivités des « OUI PUB », opération qui conduit à la réduction des déchets.

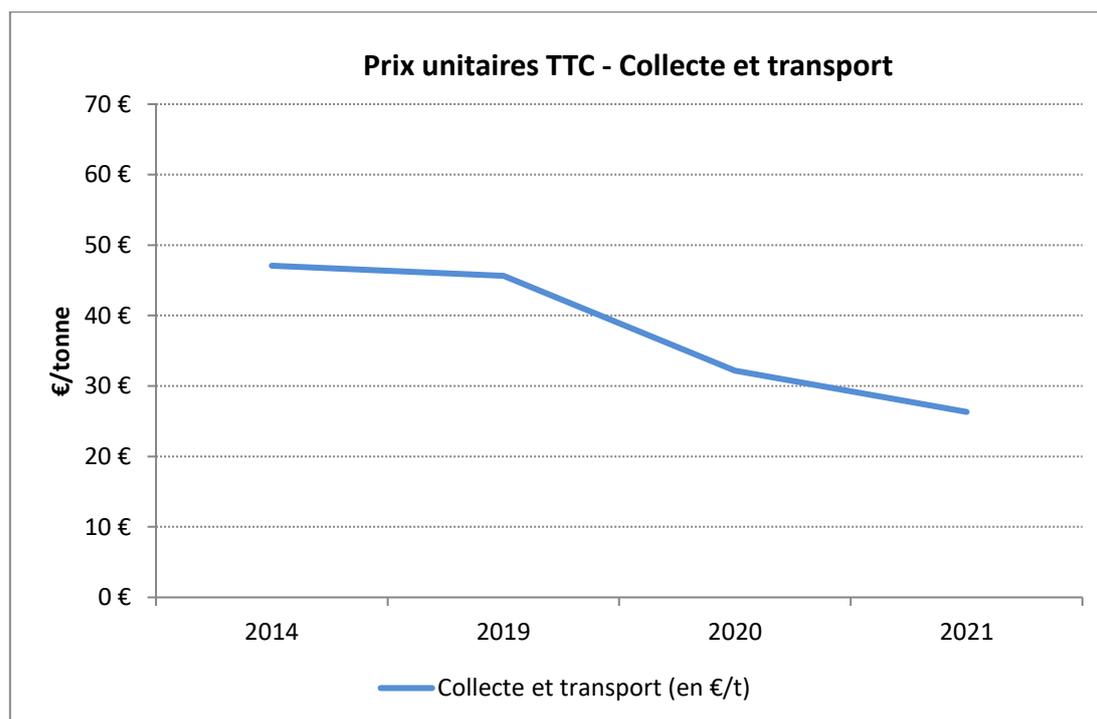
Exutoires : Pour les papiers issus du sac jaune, conditionnement et tri chez PAPREC Lorraine (Custines). Pour les papiers issus des PAV, conditionnement chez VEOLIA à Ludres 2, tri chez TRIEST à Thaon-les-Vosges.

Recycleurs : Papeterie Norske Skog (Golbey), Papeterie SAÏCA (Nogent-sur-Marne).

3 Coûts des papiers

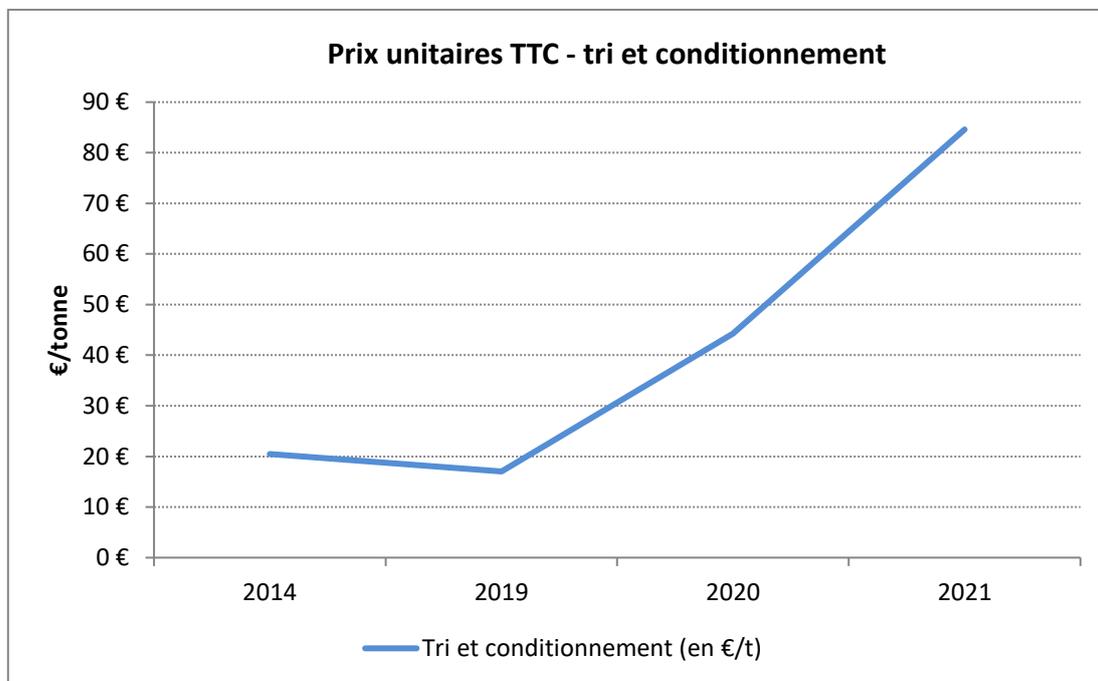
3.1 Prix unitaires de collecte et transport

La baisse du coût de collecte et de transport des papiers ces deux dernières années s'explique principalement par un nombre de rotations plus importante effectué par le collecteur à partir de 2020. Afin d'encourager le prestataire à optimiser autant que possible ses tournées, les modalités contractuelles du marché prévoit que plus le prestataire effectue de rotations, moins le coût de collecte est élevé pour la collectivité.



3.2 Prix unitaires traitement (tri et conditionnement)

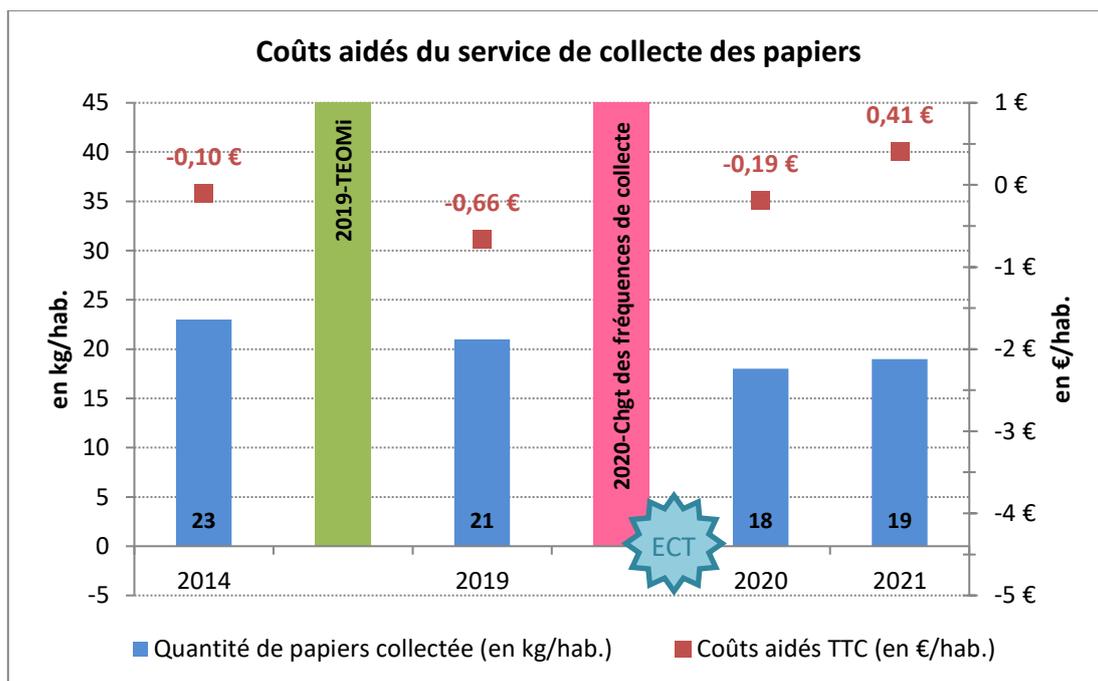
Au contraire du coût de collecte, le coût de tri et conditionnement a nettement progressé depuis deux ans. Il s'explique par le changement de prestataire (Veolia à la place de Paprec) effectué en juin 2020, à des conditions moins favorables. Ce changement est assumé par la collectivité puisqu'il permet d'obtenir des conditions de reprises plus favorables, le choix des repreneurs ayant été également ré-arbitrés (NORSKE SKOG Golbey et Saïca, à la place de Paprec).



3.3 Dépenses et recettes

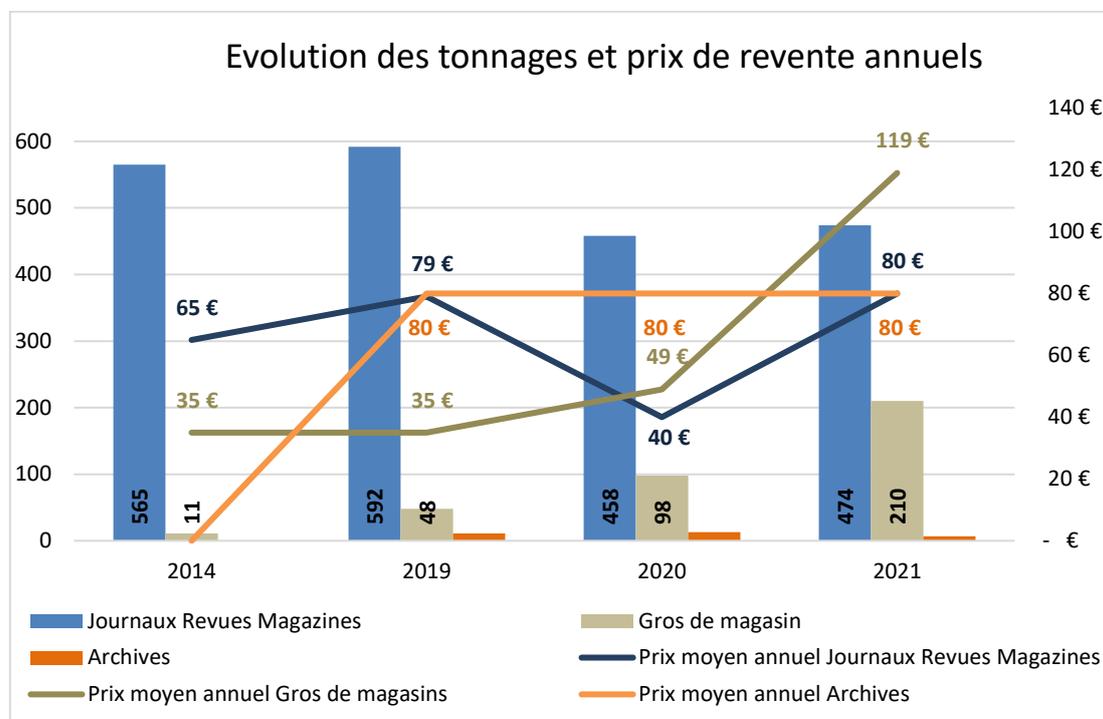
Dépenses : coûts de pré-collecte, de collecte et transport, tri et conditionnement, déplacement de conteneurs.

Recettes : achat des papiers selon catégories.



3.4 Focus sur la revente des papiers

En 2020, la renégociation des contrats de reprises des vieux papiers a permis de mieux mettre en évidence les gisements disponibles pour les différentes sortes de papiers. Au-delà des changements de repreneur, la crise sanitaire a impacté les prix d'achat : à la hausse pour les sortes destinées aux cartonneries, en rendant les cours beaucoup plus instables pour la presse.



La baisse significative des tonnages d'archives s'explique par la décision de mettre fin à la collecte spécifique des papiers en porte-à-porte à l'issue du 1^{er} semestre 2021. Cette collecte ne concernait qu'une cinquantaine de structures et les initiatives pour la densifier n'ont pas abouti. Les utilisateurs ont alors été invités à se tourner vers les points d'apports volontaires, afin d'accepter le nouveau gisement des points d'apports volontaires de 2 m³ ont été installés à proximité de plusieurs écoles.

Les tonnages considérés pour les Journaux Revues Magazines et les Gros de magasin intègrent le gisement issu des sacs jaunes en plus du gisement issu des points d'apports volontaires.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC)

1 Moyens techniques et humains

La collecte est effectuée par le personnel de l'entreprise Le Relais LORRAINE, une fois par semaine pour l'ensemble des communes.

Sur CCMM, 30 conteneurs aériens sont répartis sur 27 points d'apport volontaire.

La collecte est faite avec 1 camion 20m³.

Les sacs collectés sont acheminés vers le centre de tri situé sur la commune d'ALLAIN (54170). L'implantation de ce centre de tri sur la communauté de communes limitrophe a permis la création de 35 emplois.

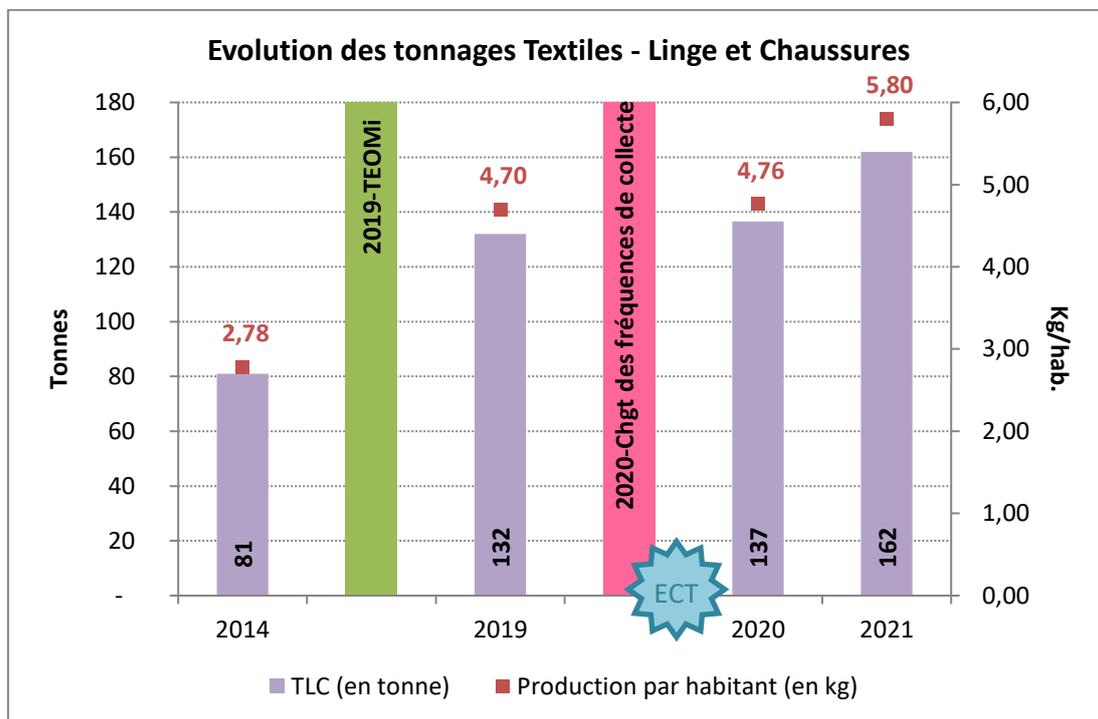


6% des textiles, chaussures et sacs d'occasion issues de Le Relais sont ensuite accessibles chez Ding Fring, boutique solidaire de 460m² sur la zone commerciale Jeanne d'Arc à DOMMARTIN-LES-TOUL. 91% des textiles collectés trouveront une seconde vie pour la solidarité internationale et le bâtiment.



2 Production de textiles

En 2021 : 162 tonnes collectées, soit 5,8 kg/hab. (4,2 kg/hab en Grand Est, source Re_fashion 2020)



3 Coût du service

Collecte gratuite, entièrement financée par l'éco-organisme Re_fashion (ex Eco-TLC).



En 2021, 2 807€ de soutiens à des actions de communication (calendrier de collecte, MémoTri, mise à jour du site internet) ont été perçus.

DECHETS VERTS

1 Moyens techniques

ANNEE	SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS																				
	Déchetterie		Plateforme de compostage ¹		Bennes libre-service 24h/24, 7j/7													Expérimentation bennes de tontes ²			
	Neuves-Maisons	Messein	Xeuilley	Maizières	Messein	Flavigny/Moselle	Frolois	Méréville	Pierreville	Pulligny	Sexey-aux-Forges	Maron	Richardménil	Thélot	Viterne	Appoint tri (NM) ⁴	Chavigny	Méréville	Pierreville	Pulligny	Déchetterie
2014	X		X	X	De fév. à nov.	X	X	X	X	X											
2015	X		X	X	X ³	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
2016	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X
2017		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X
2018		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X
2019		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X ⁴						
2020		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
2021		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				

¹ Plate-forme de compostage sur la commune de Maizières.

² Expérimentation de **séparation des tontes** sur les communes de **Méréville**, **Pierreville** et **Pulligny**, ainsi qu'à la **déchetterie**, en mettant en place une benne supplémentaire sur chaque site. Ces tontes ont été contrôlées toutes les semaines. Le contenu des bennes était envoyé dans l'installation de méthanisation du GAEC des Acajous à Pierreville.

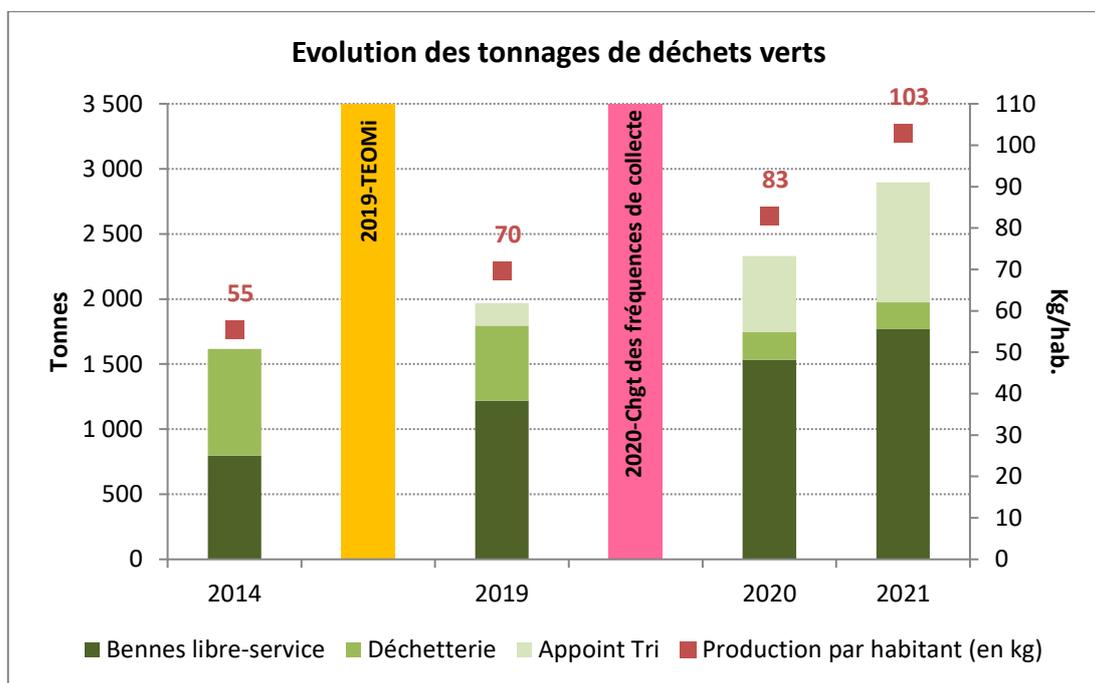
³ Toute l'année à partir de 2015.

⁴ Inauguration de l'Appoint tri sur l'ancienne déchetterie à Neuves-Maisons, en juillet 2019.

2 Production de déchets verts

En 2021 : 2 896 tonnes ont été collectées sur les différents sites, soit 103 kg/hab.

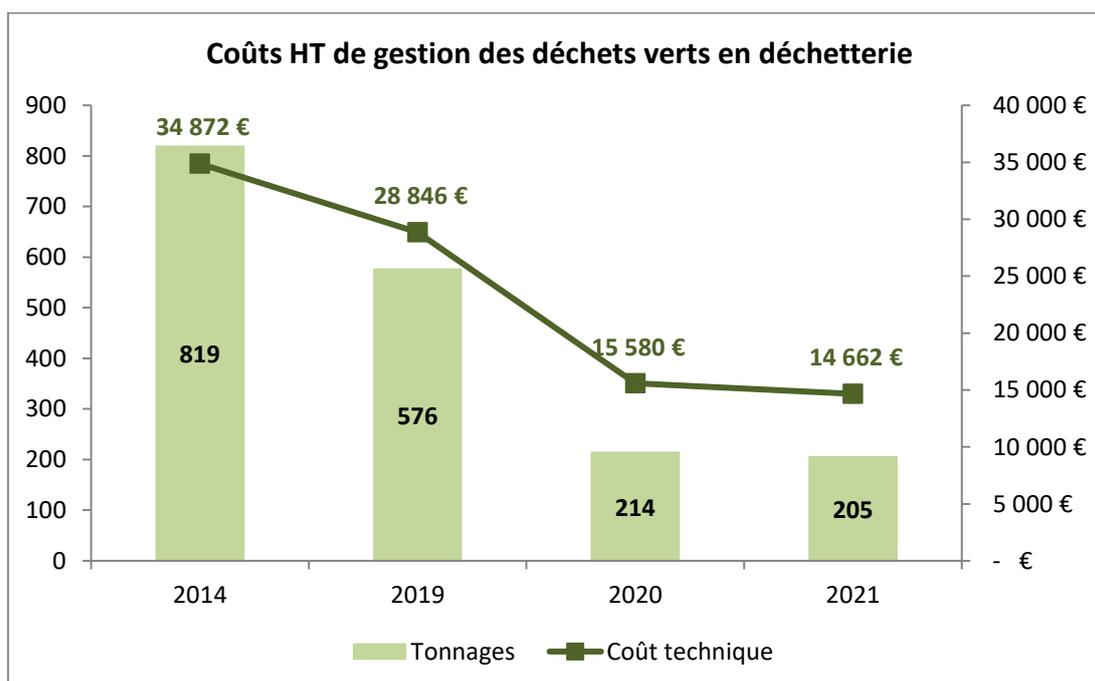
(Donnée moyenne en Lorraine, source ADEME Grand Est 2019 : 35 kg/hab.)

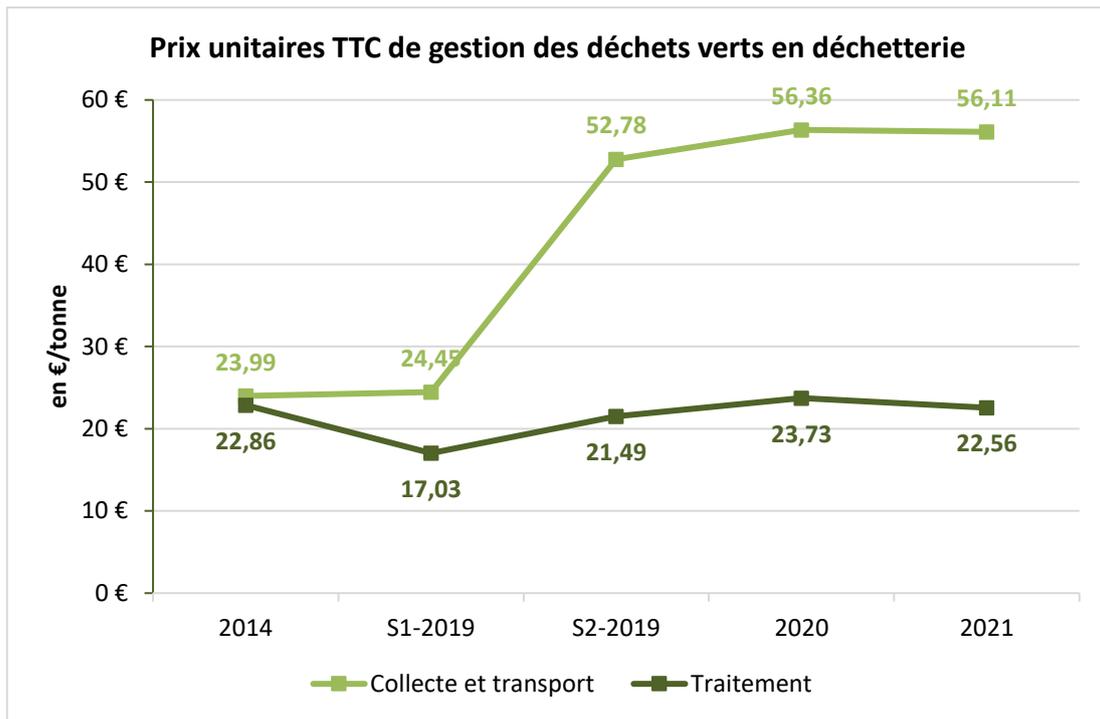


Exutoire : Traitement sur place par retournement et broyage pour les déchets apportés sur la plateforme de Maizières, et sur le site SUEZ Organiques de Toul pour les apports en bennes libre-service et déchetteries.

3 Déchets verts en déchetterie

Dans ces coûts sont inclus : les prestations de location, rotation, transport des bennes, le traitement.

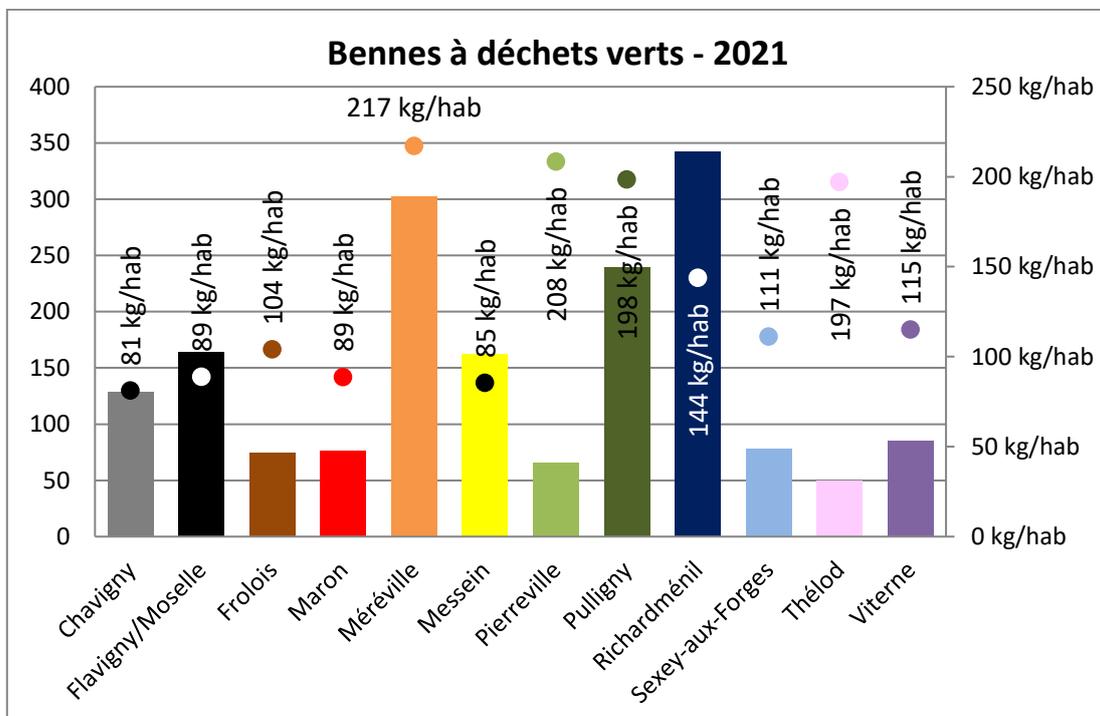




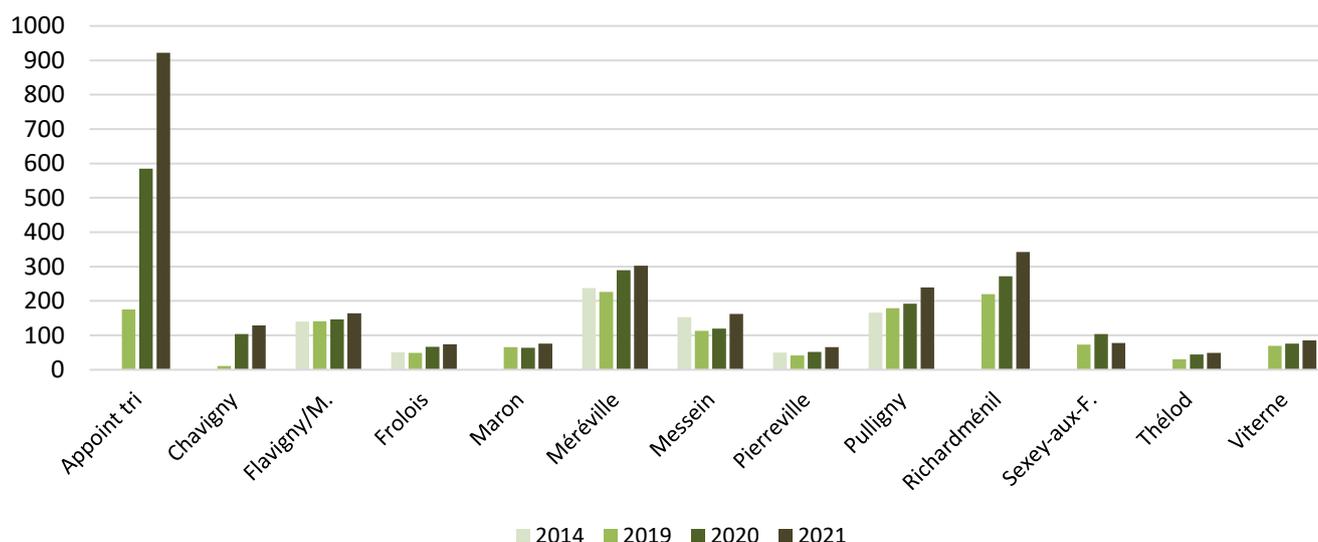
4 Déchets verts en bennes libre-service

Dans ces coûts sont inclus : les prestations des agriculteurs et autres entreprises extérieures, l'entretien et l'amortissement des matériels, la main d'œuvre.

4.1 Production de déchets verts par commune



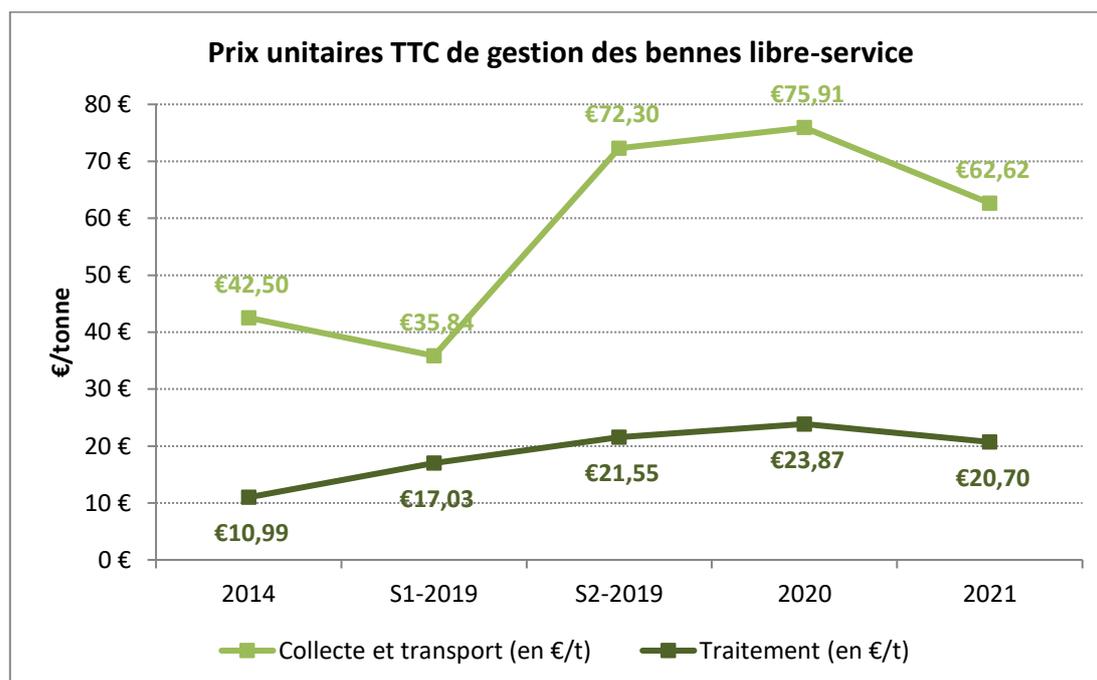
Evolution de la production de déchets verts par communes



Les tonnages sur l'Appoint tri doublent chaque année. En 2019, et pour 6 mois d'exploitation, 175 tonnes avaient été collectées (soit 350 tonnes pour une année complète d'exploitation). Mais dès l'année suivante, ce sont 585 tonnes qui sont collectées sur ce site. En 2021, 922 tonnes ont été collectées avec 644 rotations de bennes, soit presque 2 bennes par jour. Une réflexion est menée pour réguler les entrées sur ce site.

Des augmentations de dépôts sont également constatées dans les autres communes, dans des proportions plus raisonnables. D'une manière plus générale, l'évolution de ces tonnages est aussi très soumise aux conditions météorologiques. En ce sens, l'année 2021 a été une année particulièrement humide ce qui a favorisé la production de déchets verts.

4.2 Coûts de gestion des bennes libre-service



5 Plateforme de compostage à Maizières

En 2010-2011, les communes de Maizières et Xeuilley ont voulu expérimenter la gestion des déchets verts de leurs habitants, en proximité. Un terrain a été identifié entre les 2 communes et une plateforme de compostage a été créée.

Seuls les habitants de Maizières et Xeuilley sont invités à s’y rendre. Les professionnels ne sont pas acceptés sur cette plateforme de compostage.

Le suivi du processus de compostage est assuré par COVALOM et des membres du conseil municipal.

L’acheminement des déchets verts des habitants de Xeuilley est assuré par un agriculteur de la commune, le SNC de Gravanne. Le vidage des alvéoles de dépôt et la mise en tas des déchets verts sont assurés par un agriculteur de la commune de Maizières, le GAEC de la Naux. Les opérations de retournement des andains, broyage et criblage, sont assurées par un prestataire de service : SUEZ Organiques.

COVALOM assume la prise en charge financière de l’ensemble de ces prestations.

Depuis 2020, un système de limiteur de hauteur (hauteur max. 2m) est installé à l’entrée de cette plateforme, ce qui a permis de réduire les dépôts des professionnels sur la plateforme. Une réorganisation des andains et des dépôts à l’intérieur du site a été réalisée au même moment.

Plateforme Maizières	Broyage		Criblage		Autres prestations	Montant des prestations (€ TTC)
	Volumes (m ³)	Coût (€ TTC)	Volumes (m ³)	Coût (€ TTC)	Coût (€ TTC)	
2017	3 360	11 268,40 €	684	2 334,16 €	-	13 602,56 €
2018	7 338	23 675,65 €	2 028	5 434,64 €	-	29 110,29 €
2019	4 900	20 780,30 €	2 184	5 314,40 €	-	26 094,70 €
2020	1 967	8 250,41 €	1 581	5 078,57 €	6 001,60 €	19 330,58 €
2021	767	3 370,62 €	580	2 372,74 €	10 119,23 €	15 862,59 €



6 Restitution de compost

2 fois par an sont organisées des restitutions du compost à titre gracieux aux habitants, en libre-accès, sur le terrain se trouvant à proximité de la déchetterie à Messein.



Distribution de compost	Volumes restitués
2014	± 100 - 140 t
2019	144 t
2020	110t
2021	±210m3 – 150t

DECHETTERIE

1 Moyens techniques et humains

Chaque prestataire dispose des moyens techniques et humains nécessaires à la bonne réalisation de la prestation commandée. Il s'agit de camion ampliroll, de camion avec hayon ou de véhicule utilitaire. Chaque chauffeur est formé à la spécificité des déchets qu'il doit collecter, par son entreprise.

Le gardiennage de la déchetterie est assuré par du personnel de COVALOM : 1,9 ETP.

La déchetterie est ouverte 40h par semaine selon l'amplitude horaire suivante :

		40h d'ouverture par semaine Fermée les jours fériés et les dimanches de Pâques et de Pentecôte					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h 12h				8h 12h	9h 12h	9h 13h
Après-midi	13h30 18h30		13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	

2 Prestations

Des contrats de prestations sont passés par COVALOM pour assurer la collecte et le traitement des déchets :

- **CITRAVAL** : location et transport des bennes à quai (bois, tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, ferraille), tri et traitement du bois
- **CHIMIREC EST** : collecte et traitement des DDS, des huiles alimentaires et minérales
- **Alpha Recyclage** : collecte et traitement des pneus
- **ECORE** : reprise des ferrailles
- **VEOLIA** : traitement des tout-venant, tri des cartons
- **AGIL** : tri et traitement des gravats
- **SUEZ ORGANIQUES** : traitement des déchets verts

3 Eco-organismes

Des éco-organismes, agréés par l'Etat, fournissent les moyens techniques et financiers pour assurer la collecte, le tri et le traitement d'un certain nombre de flux sur la déchetterie :

Déchets	Eco-organisme	Prestataire de collecte	Tonnages	
			2020	2021
DEEE	 recycler c'est protéger	PAPREC D3E	223 t	246 t
Néons et lampes			1 t	1 t
DDS	 ECO-ORGANISME À BUT NON-LUCRATIF	VEOLIA	25 t	29 t
Eléments d'ameublement		VEOLIA	397 t	551 t
Piles		Ets GRANDIDIER	2,1 t	2,3 t
Sous-total			648,1 t	829,3 t

4 Déchets diffus

4.1 Production des déchets diffus

Type de déchet	2014	2017 ²	2019	2020 ³	2021	Exutoire
Pneus (en unités et en t)	2 971 22,5 t	3 131 23,7 t	2 473 18,7 t	2 266 17,26 t	2 398 19,5 t	Alpha Recyclage, recyclage
Cartouches d'impression (en t)	0,13	0,19	0,16	0,35	0,13 t	Collectors, recyclage
Huile moteur (en t)	7,29	7,65	14,3	10,4	12,5 t	Chimirec Est, recyclage
Huile alimentaire (en t)	1,51	1,56	2,75	1,84	2,39 t	Chimirec Est, recyclage
Batteries (en t)	- ¹	4,84	4,24	4,21	8,41 t	Chimirec Est, recyclage
TOTAL (en t)	33,76	40,52	44,01	37,29	46,24 t	-

¹Pas de suivi. Beaucoup de vol de batteries sur l'ancienne déchetterie.

²Ouverture de la déchetterie à Messein et fermeture de la déchetterie à Neuves-Maisons

³Mise en place du contrôle d'accès par badge ; Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19

4.2 Tarifs, coûts et recettes

Collecte et traitement pris en charge par les éco-organismes pour :

- Les piles
- Les cartouches d'imprimantes
- Les huiles alimentaires
- Les néons et lampes
- Les DASRI

Les pneus, catégorie VL sont pris en charge par la filière Aliapur via notre repreneur Alpha Recyclage.

Les autres catégories (pneus hors catégorie ou à déjancer) représentent un montant de 147 € TTC.

Les huiles moteurs ne sont plus prises en charge gratuitement depuis mars 2017. Un forfait a été mis en place en juillet 2019, lors du renouvellement des marchés avec un tarif unitaire à 40€ HT/t. Ainsi pour l'année, la collecte et le traitement de ces huiles a coûté 525€ HT.

Les batteries ont quant à elles été revendues pour un montant total de 4 152 € TTC sur l'année 2020.

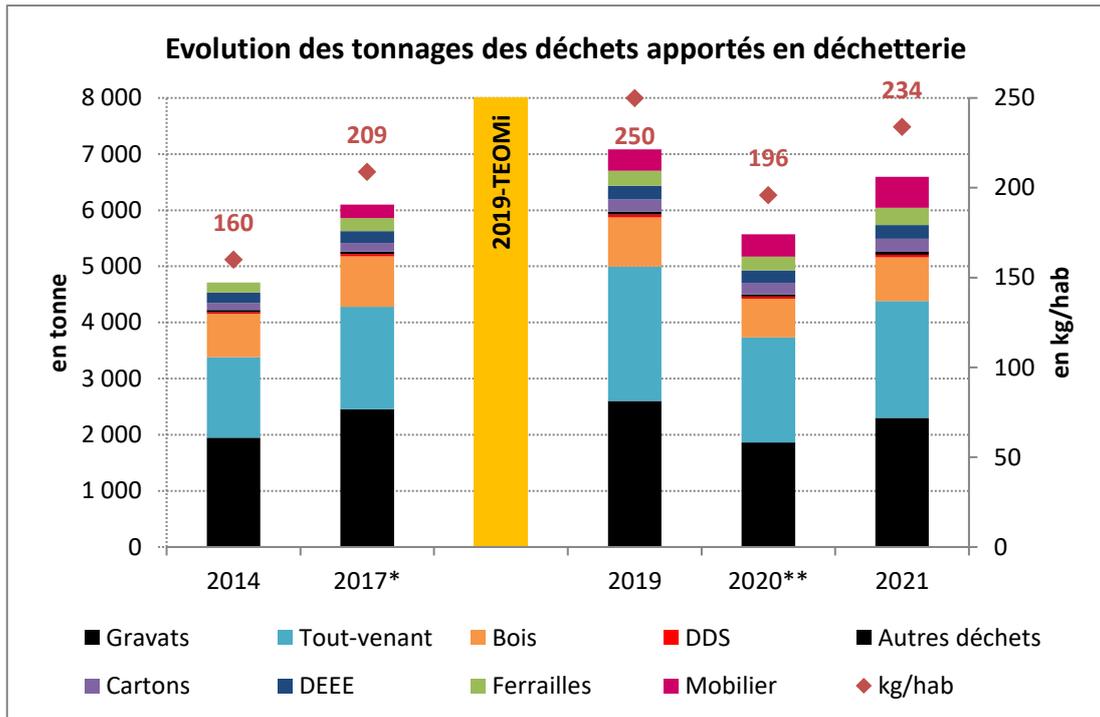
5 Production tous flux

Evolution des tonnages sur la déchetterie à Messein :

Type de déchet	Déchetterie à Neuves-Maisons		Déchetterie à Messein							
	2014 29 145 hab		2017 28 890 hab		2019 28 292 hab		2020* 28 266 hab		2021 28 067 hab	
	en tonne	en kg/hab.	en tonne	en kg/hab.	en tonne	en kg/hab.	en tonne	en kg/hab.	en tonne	en kg/hab.
DDS**	32	1	42	1,5	52	2	40	1	46	1,5
Autres déchets : Déchets diffus Néons et lampes Piles	36,3	1,1	43,6	1,5	47,9	1,7	40,2	1,4	49,3	1,8
Cartons	126	4	151	5,2	218	7,7	204	7	231	8
DEEE	186	6	214	7,4	246	8,7	223	8	246	9
Ferrailles	176	6	232	8	266	9,4	248	9	309	11
Mobilier	-	-	238	8,2	383	14	397	14	551	20
Bois	773	27	898	31,1	876	31	687	24	781	28
Tout-venant	1 435	49	1 827	63,2	2 397	84,7	1 869	66	2 081	74
Gravats	1 946	67	2 454	85	2 601	92	1 864	66	2 301	82
TOTAL	4 710,3	161,1	6 099,58	211,13	7 086,86	250,56	5 572,2	196,4	6 595,3	235,3
<i>Hors gravats</i>	<i>2 764,3</i>	<i>94,1</i>	<i>3 645,58</i>	<i>126,13</i>	<i>4 485,86</i>	<i>158,56</i>	<i>3 708,2</i>	<i>130,4</i>	<i>4 294,3</i>	<i>153,3</i>

* Mise en place du contrôle d'accès par badge ; Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

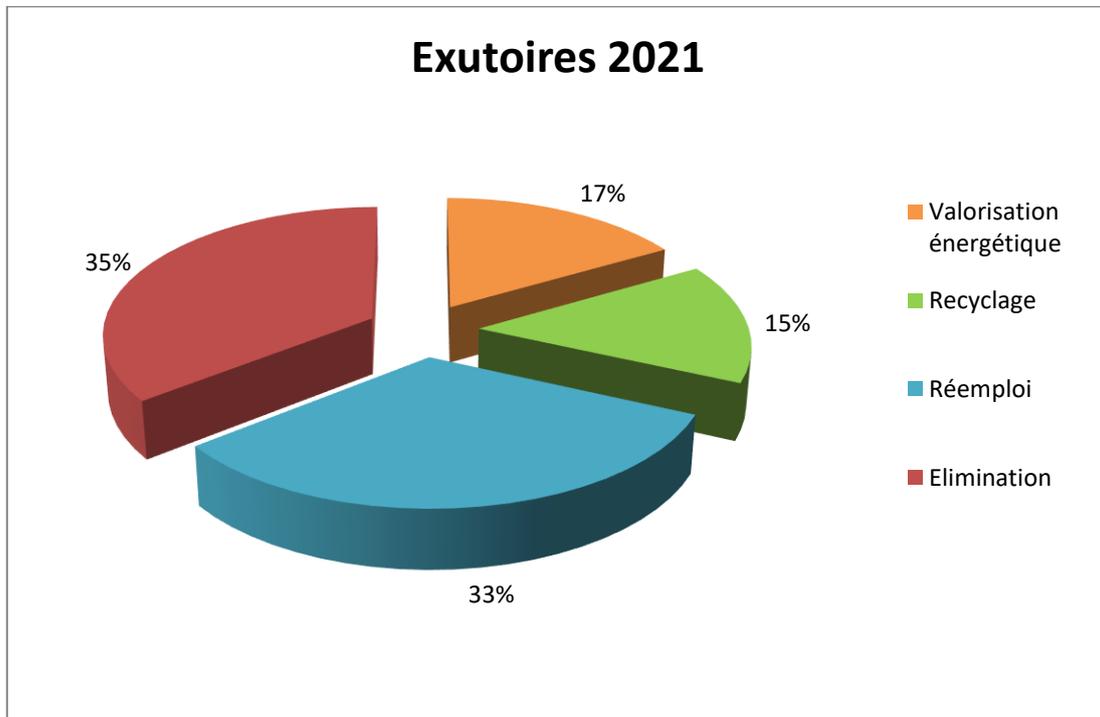
** Ces DDS comprennent les tonnages repris par l'éco-organisme et le hors-filières



*Ouverture de la déchetterie à Messein et fermeture de la déchetterie à Neuves-Maisons

**Mise en place du contrôle d'accès par badge ; Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19

Suivant l'exutoire final, le procédé de valorisation diffère :

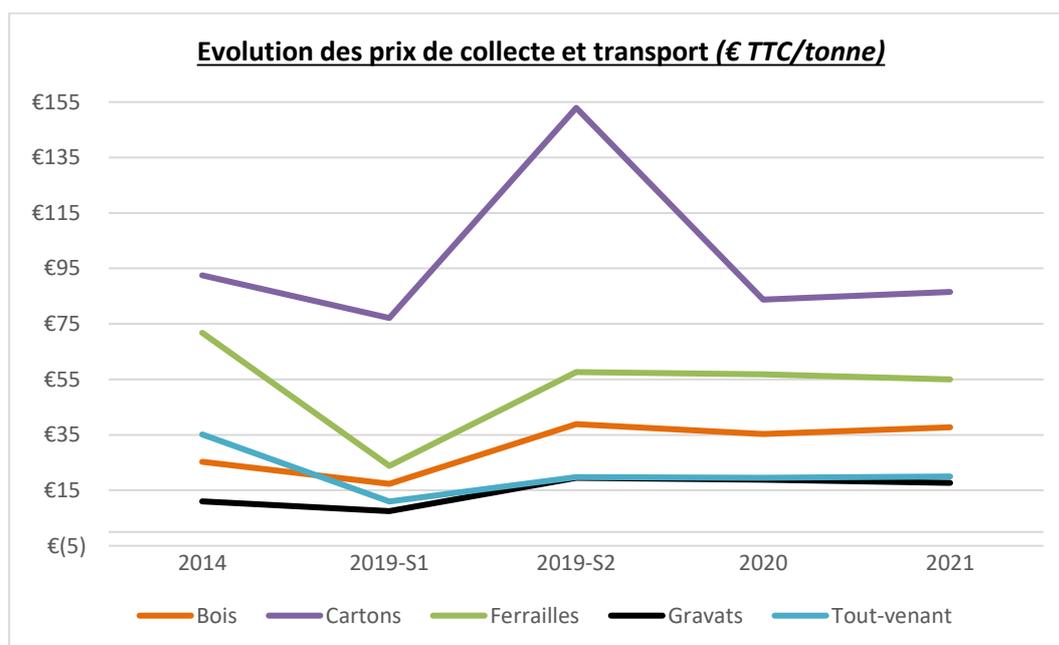


6 Coûts du service

6.1 Prix unitaires de collecte et transport

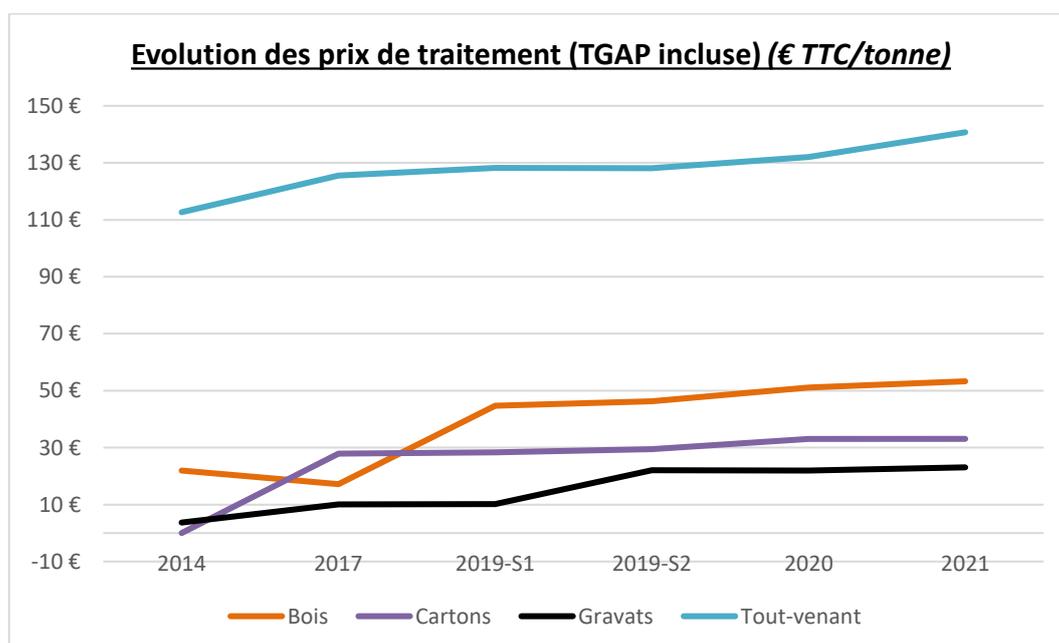
Les prix de collecte et transport sont très différents d'un flux à l'autre en fonction :

- des dimensions de bennes (7, 15 ou 30 m³) choisies,
- de la distance à l'exutoire,
- du nombre de rotation de bennes évacuées durant l'année
- d'une gestion efficace des enlèvements par le personnel sur la déchetterie



6.2 Prix unitaires de traitement

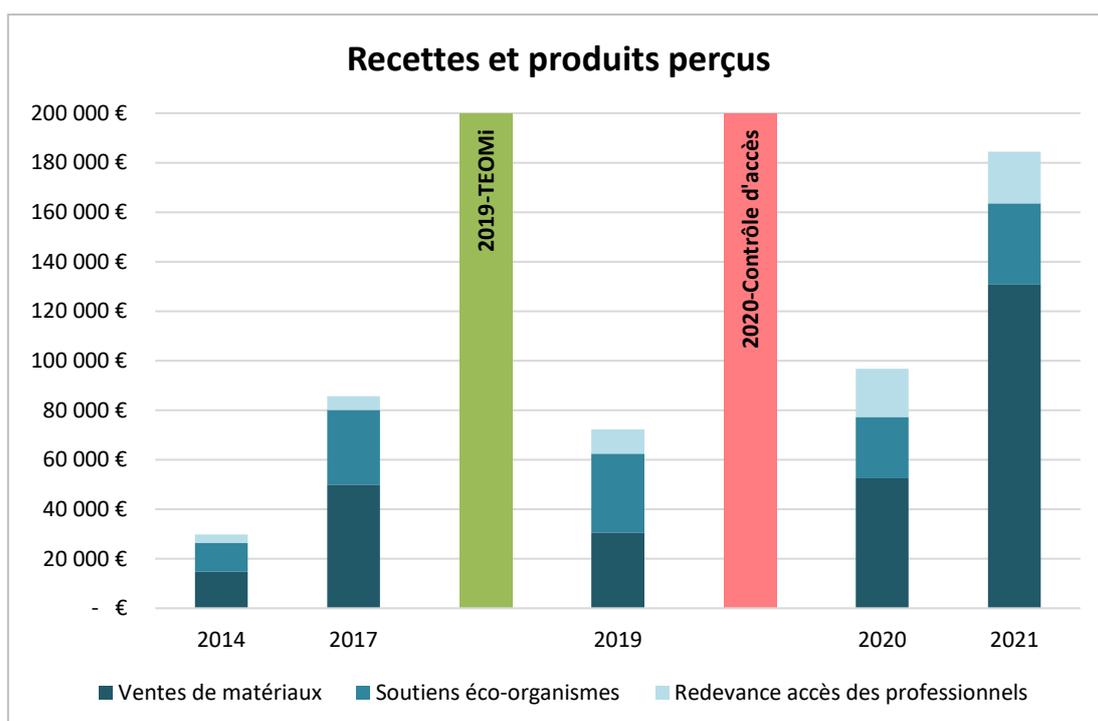
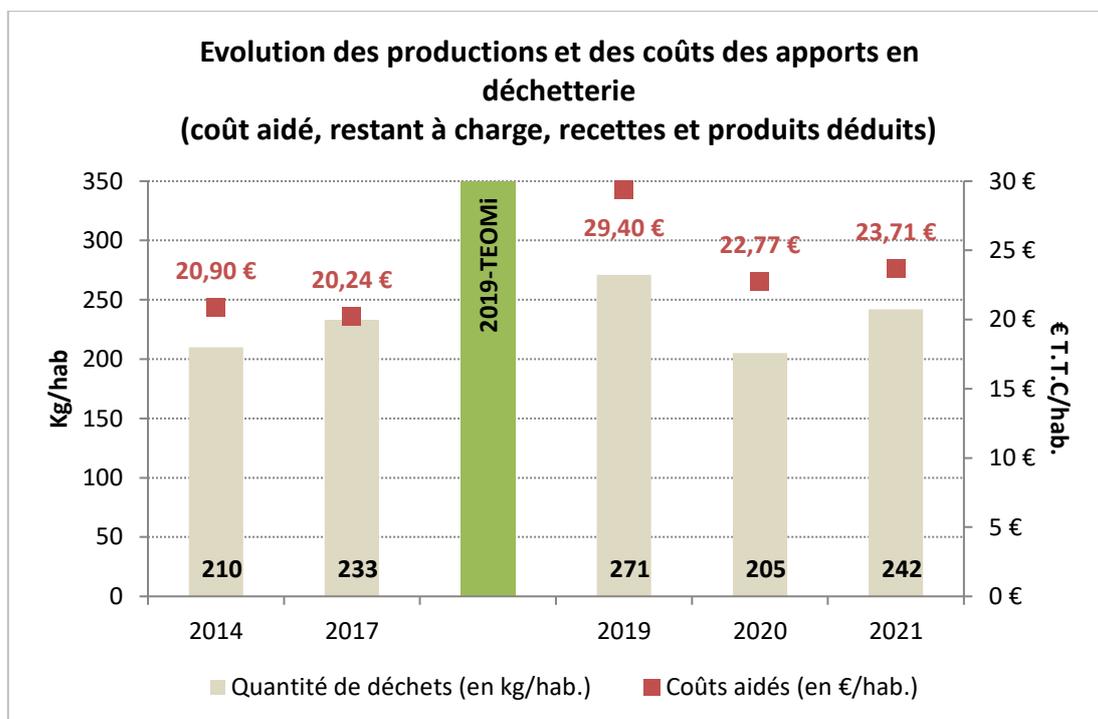
Sauf précision, l'ensemble du tout-venant en provenance de la déchetterie à Messein est incinéré. Aucun traitement n'est appliqué sur la ferraille, c'est pourquoi ce flux n'apparaît plus ici.



6.3 Dépenses et recettes

Le graphique suivant montre les tonnages des dépôts sur la déchetterie du territoire, **déchets verts compris**.

Le coût technique indiqué sur le graphique suivant comprend les coûts de collecte, transport, traitement et gardiennage. Le coût aidé tient compte de la participation des entreprises.



COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1 Collecte en porte-à-porte

Les artisans, commerçants et entreprises qui le demandent peuvent être collectés par le service de la COVALOM, dans la mesure où il s'agit de déchets assimilés aux ordures ménagères, ne nécessitant pas de sujétions techniques particulières.

Depuis 2007, l'assujettissement des artisans, commerçants, entreprises, associations et administrations à la Redevance Spéciale (RS), a été mise en œuvre selon les termes suivants :

- les 660 premiers litres de déchets produits par semaine sont gratuits car couverts par la TEOM ;
- au-delà de 660 litres la formule suivante est appliquée :

[Volume des bacs mis à disposition x prix au litre x nombre de collecte par an] ;

- le montant de TEOM est déduit du montant calculé précédemment. Le cas échéant, si la TEOM est supérieure au montant calculé du coût du service, alors l'assujetti n'est pas redevable de la RS.

En 2021, la redevance spéciale a recouvert un montant total de 85 279 € (communes : 50 925 €, administrations : 14 940 €, entreprises : 19 414 €). Si ce montant est en nette baisse par rapport aux années précédentes, il s'explique par la volonté de la collectivité d'accompagner les entreprises du territoire pendant la période du covid-19. Si le service a bien été maintenu pendant cette période, certaines entreprises ont vu leur activité décliner de manière importante et leur production de déchets pour cette raison amoindrie.

2 Accès en déchetterie

L'accès en déchetterie pour les professionnels est autorisé moyennant une contribution financière :

- Cartons : 13,20 €/passage
- Déchets verts : 25,92 €/passage
- Bois : 28,44 €/passage
- Gravats : 37,44 €/passage
- Tout-venant : 54,72 €/passage

Les tarifs ont été réévalués en 2020, suite à la mise en place du contrôle d'accès. Il est désormais appliqué un forfait pour chaque passage, en fonction de la matière apportée.

Les volumes sont évalués par le gardien qui dispose d'un PDA (terminal informatique de poche) : il scanne la carte professionnelle, valide le matériau apporté ainsi que le nom de la personne déposante. La facturation est assurée par COVALOM, tous les trimestres, à l'aide du même logiciel que celui qui gère la TEOMi.

Les déchets dangereux et spéciaux des professionnels, ainsi que les apports supérieurs à 3 m³ ne sont pas admis en déchetterie. Pour ceux-ci les professionnels sont invités à consulter les entreprises de services habilitées à réaliser ces prestations.

Accès des professionnels en déchetterie			
Sans système de contrôle d'accès		Avec système de contrôle d'accès	
2015	4 816 €	2020	19 469 €
2017	5 611 €	2021	20 844 €
2019	10 090 €		

DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / PROJETS

Cette partie de communication/sensibilisation du Grand Public a encore été impactée par la crise sanitaire de COVID-19. Des animations ont été annulées ou n’ont pas autant mobilisées qu’elles auraient pu. Le bilan des actions est toutefois meilleur par rapport à ce qui a pu être fait en 2020. Les équipes ont de nouveau fait preuve de créativité pour renouveler leurs pratiques et leurs échanges avec le Grand Public, et maintenir un lien avec lui.

1 Le plan local de prévention déchets : Bilan année 3

Le plan local de prévention (PLP) a été renouvelé en 2021, et couvrira la période 2021-2027.

En 2021, c’est 45 animations qui ont été menées par la chargée de prévention de Moselle et Madon, Edith FAVENNEC :

Thématique	Actions
Compostage	Développement de site de compostage partagé Formation de guides composteur et animation du réseau Formation de jardinier au naturel et animation du réseau Ateliers SOS compost Promotion du compostage dans toutes les animations Visite de sites de compostage partagé
Prévention	Test de couches lavables à destination de crèches ou de familles Atelier furoshiki Atelier pliage de livre
Communication	Rédaction de la Lettre de la Prévention (mensuelle) Participation à un stand sur les marchés de producteurs locaux Animation « Jeudis en déchetterie » Sensibilisation des équipes de mairies, écoles
Autre	Festivélo’MM Organisation de conférence sur les couches lavables

Les actions principales visées par le PLP ont été de :

- **Pérenniser la Lettre de la Prévention des déchets** : cette newsletter est envoyée à 4 000 abonnés, chaque mois. Elle reprend des articles d’actualités du service, des communes, des associations du territoire (atelier, animation, conférence), mais aussi des rappels de consignes de tri ou de point réglementaire.
- **Accompagner les projets de sites de compostage partagés pour les collectifs** : 5 points de compostage partagé ont vu le jour durant cette année. Les communes ayant accueillies ces sites sont : Chavigny, Flavigny-sur-Moselle, Maron, Pierreville et Chaligny.
- **Continuer les formations de guides composteurs** : en lien avec l’animateur Biodéchets de COVALOM, c’est 8 guides composteurs, mais aussi 12 jardiniers au naturel qui ont été formés cette année. Ils assurent le lien entre le service des déchets ménagers de la communauté de communes auprès des habitants. Leur présence est désormais sollicitée sur différentes animations. Des ateliers SOS compost ont également été créés pour accompagner les habitants ayant

des problèmes au démarrage de leur composteur individuel ou de gestion de leur composteur. Ils peuvent également accompagner la mise en place d'un site de compostage partagé.

- **Intégrer 2 nouveaux Ambassadeurs de la prévention et du tri** à l'équipe actuelle

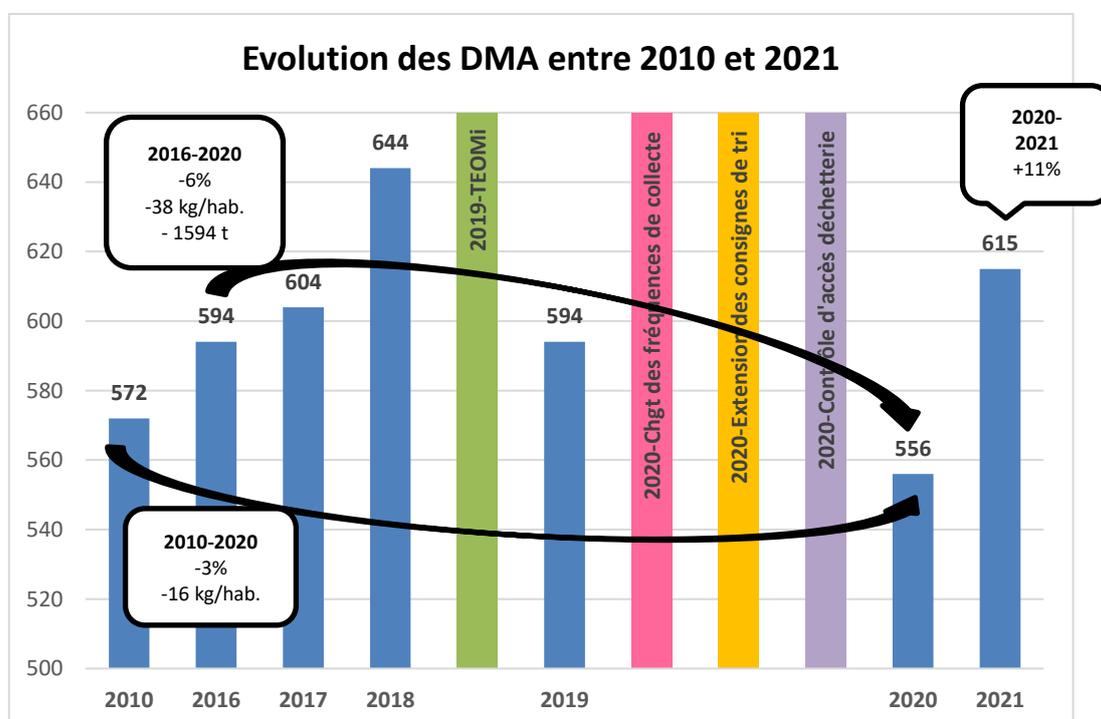
Toutes ces actions ont été menées par la chargée de prévention de la collectivité, en lien avec les Ambassadeurs du tri, et les techniciens de COVALOM ou des collectivités.

Elles ont permis de pérenniser les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire.

102 composteurs ont été commandés à l'association APIC. Le partenariat avec l'APIC a évolué en 2021. Une convention a été passée avec l'Atelier du Savoir-Fer le 10 août 2021, mais dès le mois de mars l'Atelier du Savoir-Fer a commencé à transformer les bacs pour répondre aux commandes ne pouvant plus être assurées par l'APIC.

Le projet de ressourcerie a été ouvert avec la mise en place d'un test grandeur nature : mise en place d'un local de stockage provisoire sur la déchetterie à Messein, enregistrement et pesée de tous les objets entrant dans cette structure, suivi des objets sortants. Ce test a été réalisé avec les ambassadeurs de la prévention et du tri de COVALOM, ainsi qu'avec le concours des gardiens de déchetterie et leur responsable. L'expérimentation sur ces quelques semaines permettra de définir les contours du projet de demain.

L'évolution du tonnage des déchets ménagers et assimilés est repassée bien au-dessus de la production de référence de 2010. L'objectif ambitieux de réduire de 10 % n'a donc pas été atteint, même si la mise en place de la tarification incitative, des extensions de consignes de tri et d'un contrôle d'accès en déchetterie semblent inverser la tendance de production ces dernières années.



Pour 2022, les actions principales prévues seront les suivantes :

- Multiplier les sites de compostage partagé
- Permettre une seconde vie des objets en déchetterie
- Organiser le défi « Moi aussi je réduis mes déchets »

- Développer l'utilisation des couches lavables
- Réduire le gaspillage alimentaire en restauration
- Maintenir la lettre de la prévention
- Maintenir les ateliers SOS Compost

2 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est

La CCMM et la CC du Pays de Colombey et du sud toulousain, par le biais de leur service mutualisé de gestion et traitement des déchets ménagers COVALOM, ont entamé en 2021 la deuxième année du programme de prévention et de gestion des biodéchets (GEBIODEC) financé par l'ADEME.

Les thématiques de l'appel à projet sont les suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Gestion de proximité des biodéchets
- Evitement des déchets verts

Cette deuxième année a été marquée par la mise en place de plusieurs actions phares :

- **Lancement d'une étude visant à réexaminer la gestion des déchets verts sur le territoire.** L'étude réalisée par VERDICITE-EREP a mis plusieurs scénarios sur la table : un service de broyage des déchets verts sur les communes sur les sites existants, une à deux plateformes centrales pour s'assurer de la qualité de la matière et permettre la transformation du broyat. L'année 2022 viendra finaliser les orientations sur ce projet en vue d'une mise en œuvre en 2023.
- **Lancement d'une étude de caractérisation des ordures ménagères et des tout-venants de déchetterie.** La campagne de caractérisation s'est déroulée sur les mois de novembre et décembre, pour une durée totale de 6 semaines. Elle a été réalisée par ECOTA-Conseil ;
- La réalisation de **sessions de formation « Guide composteur » et « Guide jardin au naturel »**, dans le cadre du Réseau JARDINS. Ainsi, 8 nouveaux guides composteurs et 12 guides jardins au naturel ont rejoint un groupe qui totalise cette année 59 guides ;



- **L'extension de l'opération de broyages des sapins de Noël** avec le passage de 11 sites de dépôts répartis sur 5 communes en 2020, à 18 sites répartis sur 13 communes cette année. Ainsi, environ 450m³ de déchets, soit environ 45 tonnes ont été détournés des zones de dépôt habituelles.

Le budget annuel total alloué au programme GEBIODEC a été de **136 693,19€**. Ce montant inclut les dépenses d'investissement, de fonctionnement et le salaire de l'Animateur gestion et prévention des biodéchets.

3 Création du Pôle Prévention et Tri

Afin de parfaire la communication et la sensibilisation au plus proches des habitants, 2 postes d'Am-bassadeurs de la Prévention et du Tri (AdPT) ont été créés au sein de COVALOM au printemps 2020: Perrine BERLOT et Thomas DETHOREY. Ils sont encadrés par Barbara FREMIOT, technicienne en charge des éco-organismes.

Leurs missions principales sont de sensibiliser les habitants (grand public, adultes, enfants, scolaires, professionnels) :

- aux gestes de tri
- à la réduction et à la prévention des déchets
- au compostage
- à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- au réemploi et à la seconde vie des objets

Cette sensibilisation passe par des actions de communication qui peuvent prendre différentes formes :

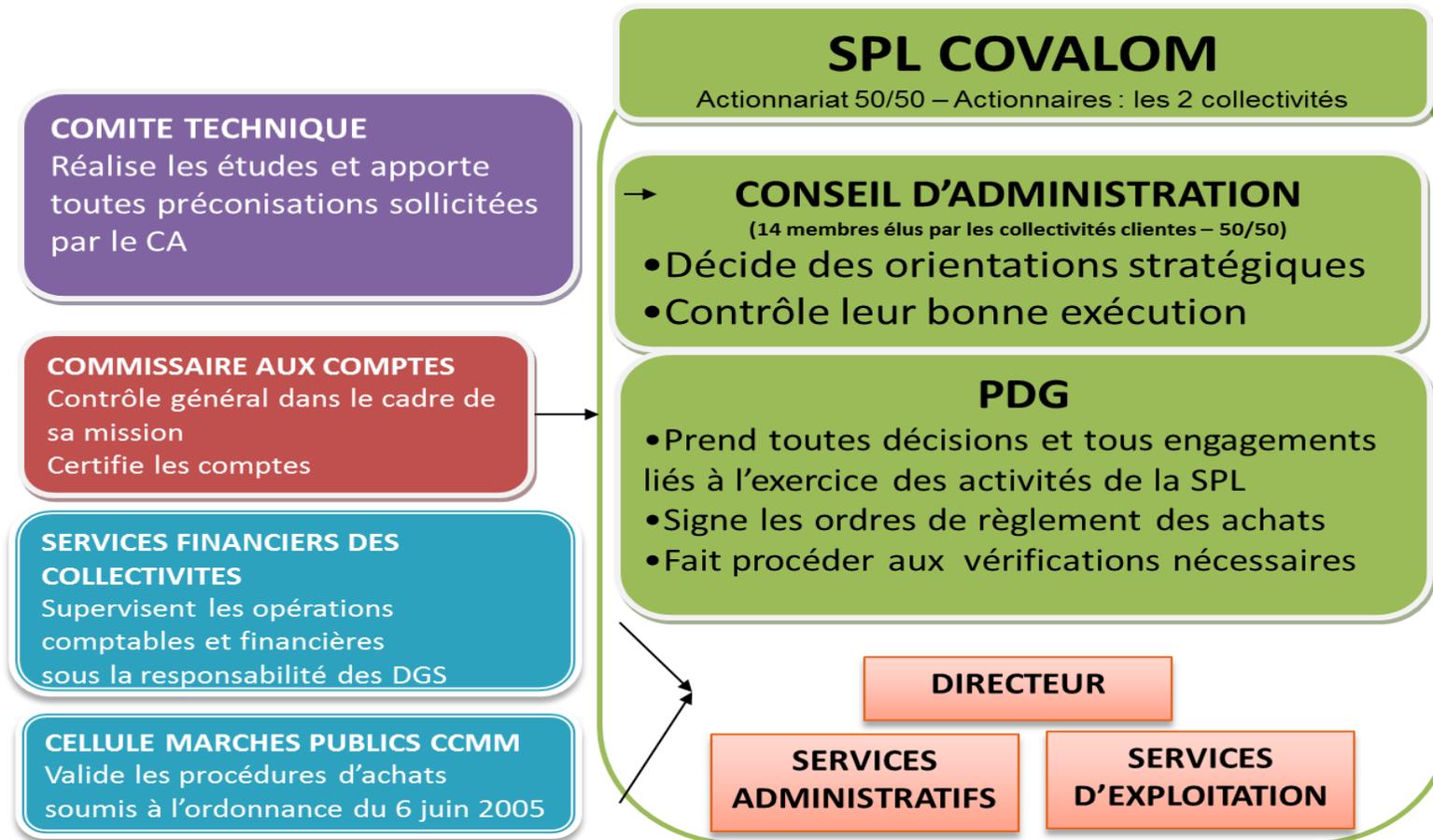
- animations en milieu scolaire
- stand sur les marchés de producteurs locaux
- atelier de fabrication (tawashi, furoshiki) pour des associations ou foyers ruraux
- Cafés tri à destination du grand public
- conception d'affiche ou autre document d'aide à la compréhension des gestes de tri
- stand à la déchetterie
- visite de la déchetterie



C'est en tout plus de 100 jours cumulés passés sur le terrain, au contact des habitants de tout âge.

ANNEXES

SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISEE DU SERVICE COVALOM



ORGANIGRAMME DU SERVICE COVALOM

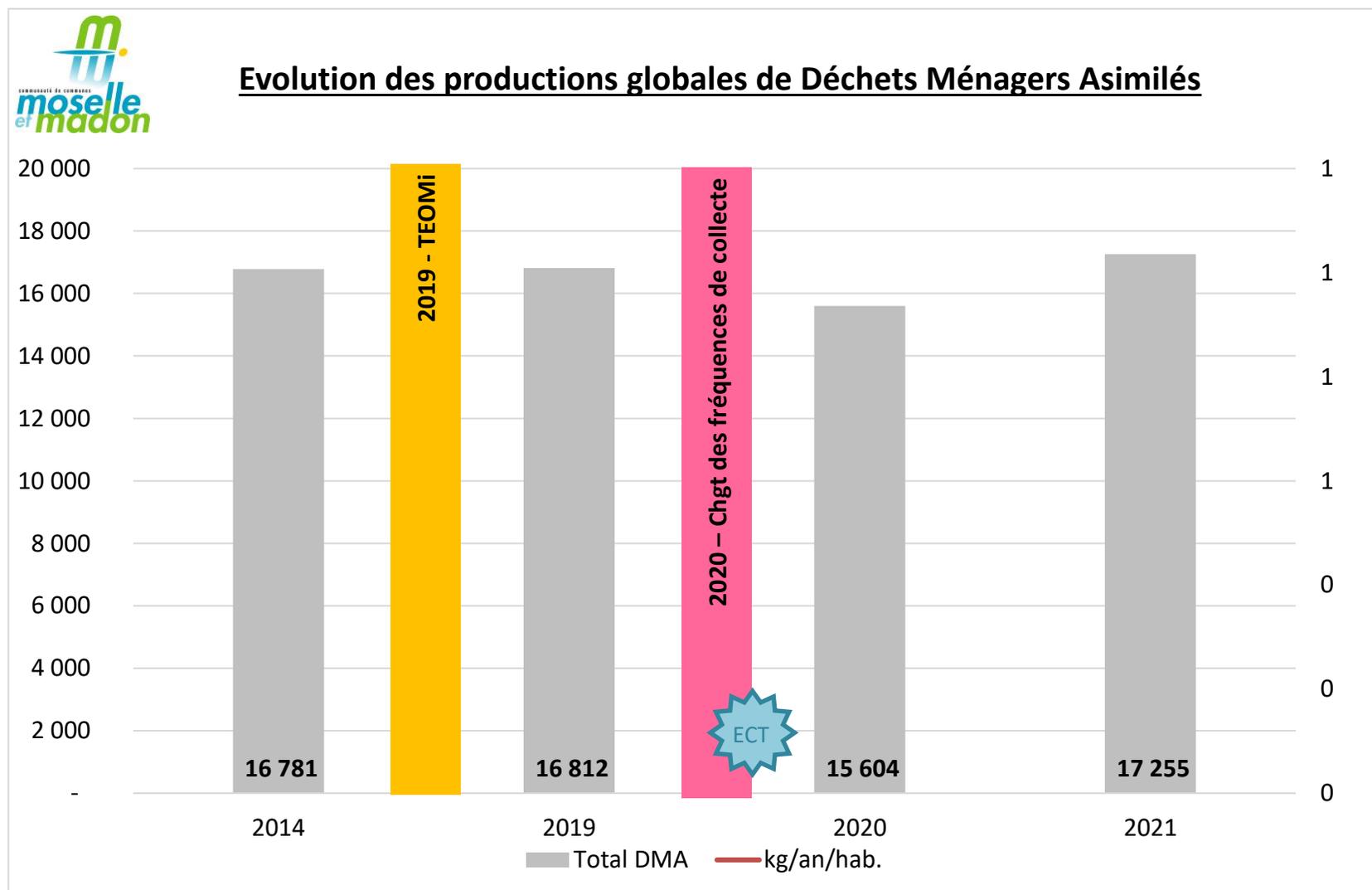


COVALOM

Effectifs au 1er septembre 2021 = 30



EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

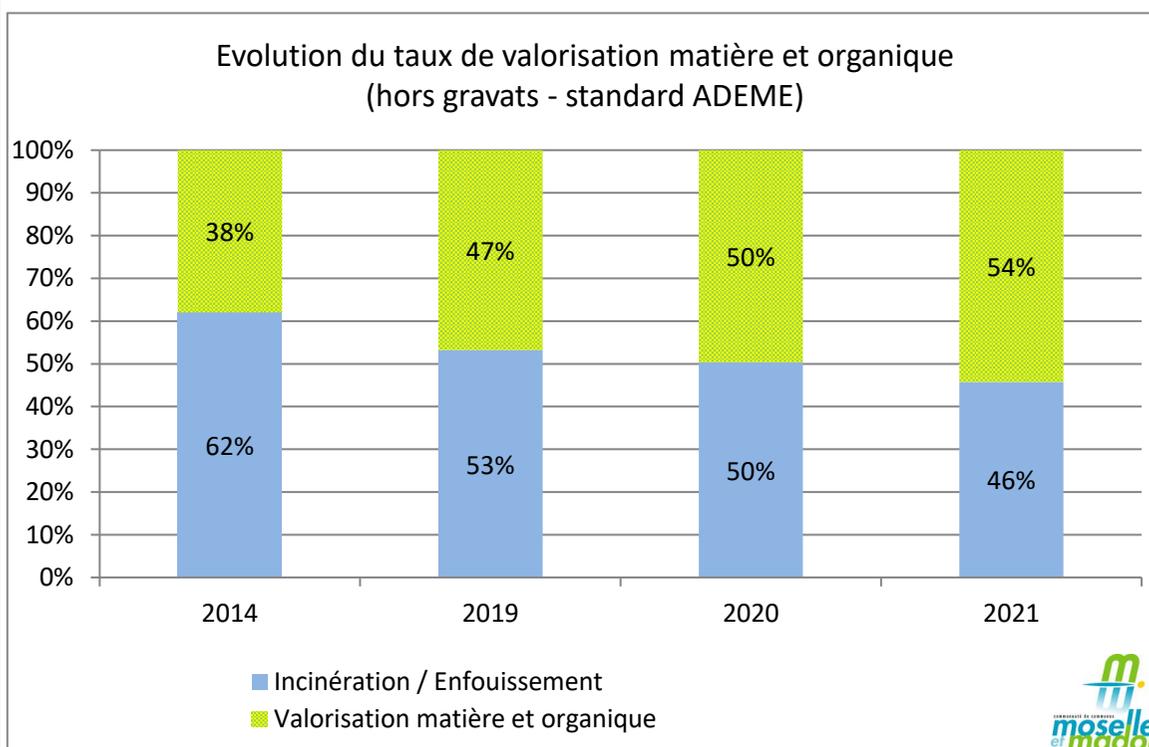


EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

Définition : la valorisation comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.

Taux de valorisation (hors gravats) – CC Moselle et Madon

2014	2018	2019	2020	2021
38 %	39 %	47 %	51 %	54%



Une part importante de nos déchets peut être recyclée et valorisée pour en faire de nouveau une ressource. **Le plan national déchets 2009-2012 lancé à la suite du Grenelle de l'Environnement prévoyait d'orienter 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 vers les filières de valorisation et de 45% en 2015.**

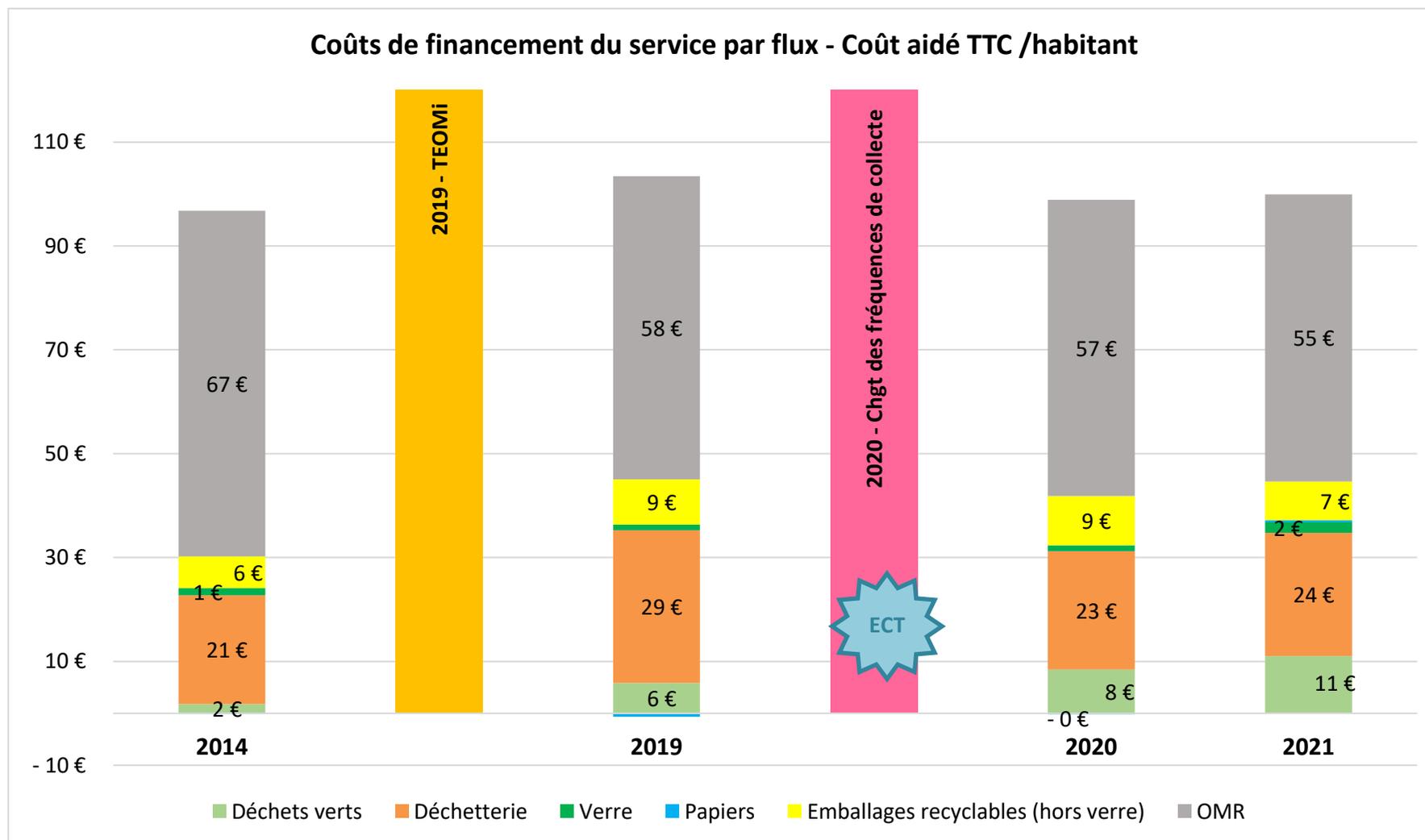
Le plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux, fixait pour objectif un taux de 55% pour 2020, et 65 % d'ici à 2025. Ces objectifs ambitieux sont en cohérence avec les directives européennes et la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Sur le territoire de Moselle et Madon, les tonnages d'OMR sont incinérés, le tout-venant est enfoui, avec une récupération de l'énergie. Si la trajectoire des dernières années, par rapport au cadre réglementaire, est bien orientée, les objectifs ne sont pas à l'heure actuelle atteints.

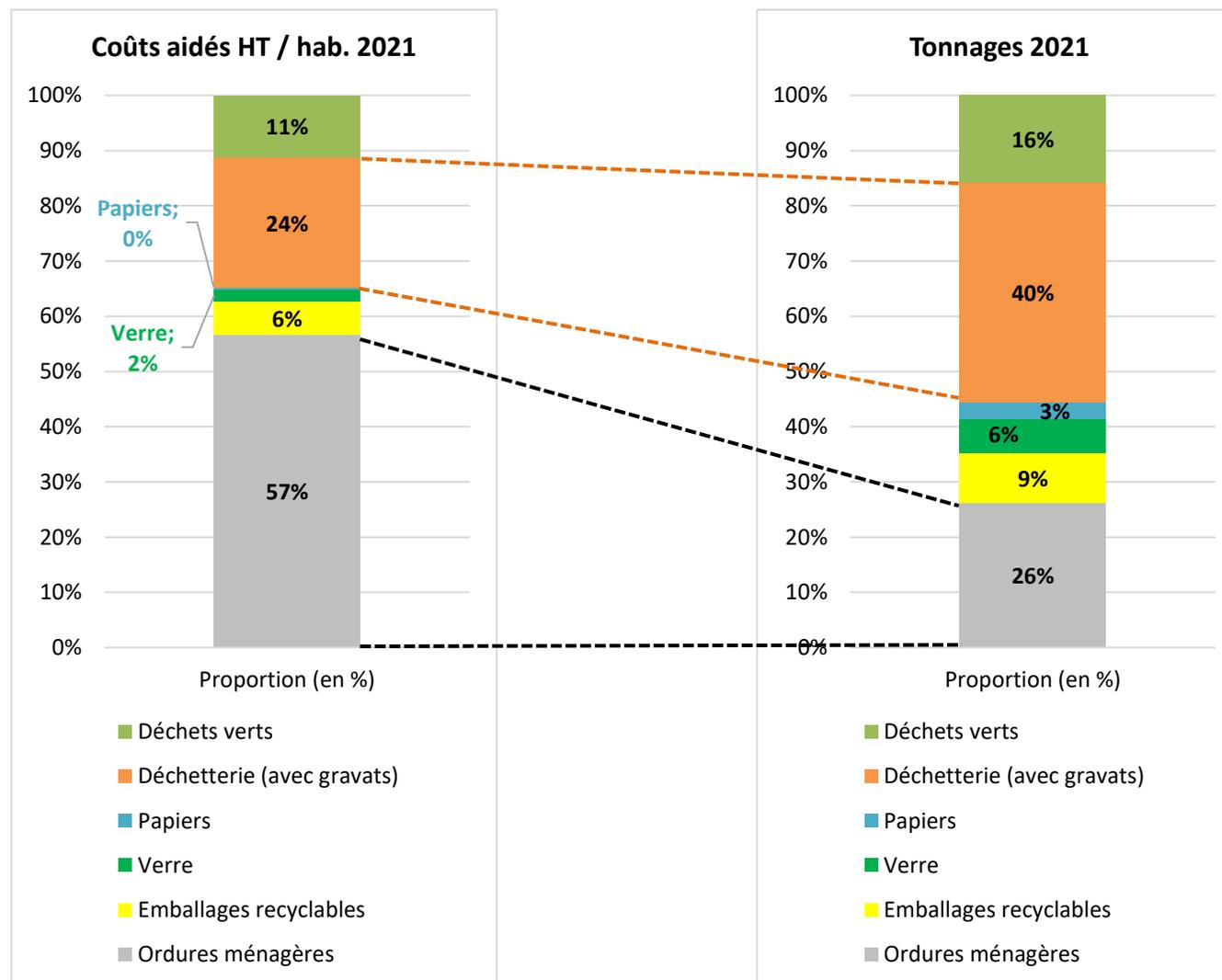
Tous les autres flux (verre, emballages, papiers, textiles, déchets verts, autres flux de déchetterie) sont valorisés soit en réemploi, en recyclage ou en compostage.

EVOLUTION DES COÛTS DE FINANCEMENT DU SERVICE

Les coûts de financement du service sont ici présentés annuellement et découpés par flux. Ils reprennent les coûts aidés TTC issus de la matrice des coûts.

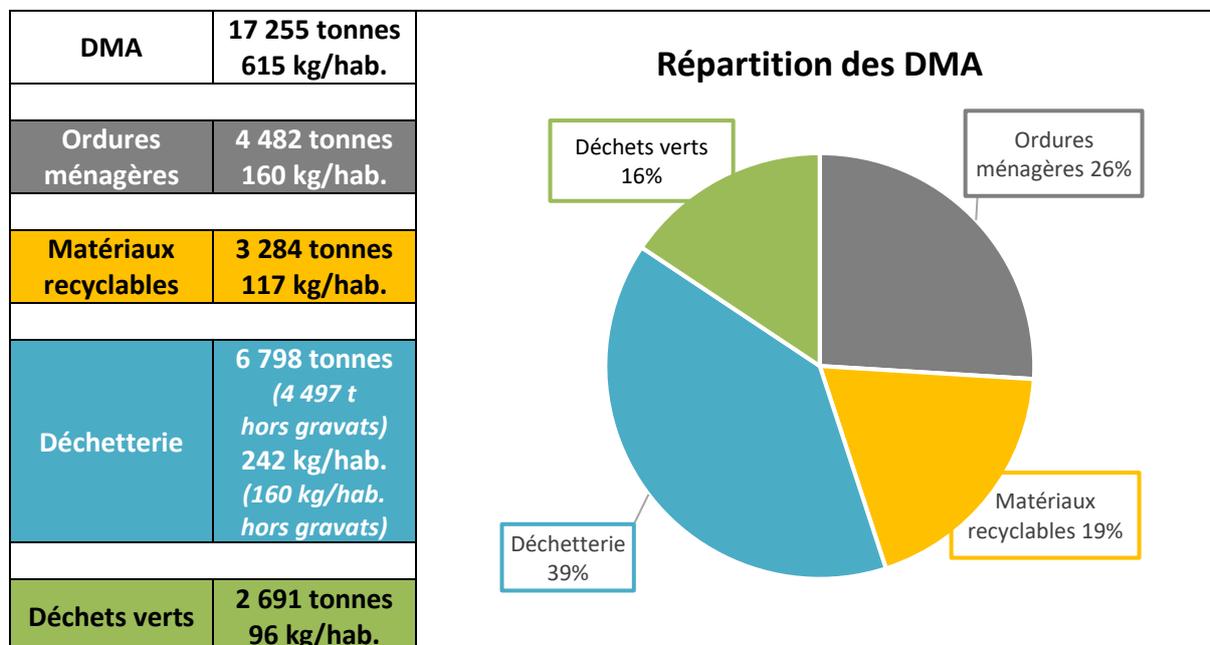


COMPARATIF EN PROPORTION DES COÛTS ET TONNAGES PAR TYPE DE DECHET



SYNTHESE 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON 19 communes – 28 067 habitants



Événements marquants

Pandémie mondiale COVID-19

- ★ Mise en œuvre du plan d'actions de l'appel à projet GEBIODEC Année #2
- ★ Etude d'amélioration de la gestion des lieux de dépôts des déchets verts
- ★ MODECOM
- ★ Création du Pôle Prévention et tri avec Ambassadeurs (COVALOM)
- ★ Développement des animations de sensibilisation
- ★ Nouvelle édition du PLPDMA
- ★ Premières augmentations significatives des taux de TGAP
- ★ Installation des premiers sites de compostage partagé

Événements à venir

- ★ Mise en œuvre du plan d'actions de l'appel à projet GEBIODEC Année #3
- ★ Etude de réduction du gaspillage alimentaire dans une restauration collective
- ★ Recyclerie
- ★ Amélioration du réseau des plateformes de compostage
- ★ Renouvellement de marchés de collecte et traitement
- ★ Edition d'un règlement d'utilisation de la déchetterie

